

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 4 juin 2018

DÉLIBÉRATION n°2018-43

Le conseil d'administration s'est réuni le 04 juin 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 25 mai 2018.

**Point de l'ordre du jour :**

6.2.b. Approbation des propositions de la CFVU du 24 mai 2018 – pédagogie (doubles diplômes)

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 24 mai 2018,

**Exposé de la décision :**

Outre les maquettes, la CFVU a effectué le bilan et propose le renouvellement de huit doubles diplômes.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- Approbation du renouvellement des huit doubles diplômes suivants :

- ✓ Convention de coopération Licence European Computer Science, université de Turku
- ✓ Licence de Droit, parcours droit français-droit allemand, université de Bochum
- ✓ Master Lettres, Langue et littérature française, université du Monténégro
- ✓ Master Langues et société, parcours études culturelles, université de Murcia
- ✓ Master langues et société, parcours études culturelles, université de Bogota
- ✓ Master bi-national Etudes Italiennes et Histoire de l'Art, université de Perugia  
Concernant ce dernier diplôme, le conseil d'UFR réuni le 24 mai au matin a émis un certain nombre de réserves. Il est demandé que le niveau de langue requis pour les étudiants venants de Perugia soit un B2 (cours et stage), que le nombre de crédits ECTS soit plus précis (pas entre 40 et 60), que l'annexe pédagogique soit produite, qu'on précise la notion de « parcours d'études individuel » en master 2 et, enfin, que l'université de Perugia communique le nom de son porteur de master.
- ✓ Master Marketing des services et expérience client, université Saint Joseph, Liban
- ✓ Master de droit, parcours Droit français-droit allemand, université de Bochum

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions :	0
Votes exprimés :	29
<b>Pour :</b>	<b>29</b>
Contre :	0

**Pièces jointes :**

- Doubles diplômes.

Fait à Tours, le 7 juin 2018

Le Président,



Philippe Vendrix

Mis en ligne

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	11 JUN 2018
	Transmise au recteur le :	11 JUN 2018

# Convention de coopération concernant la Licence “European Computer Science” – ECS

La présente convention est passée entre les établissements partenaires suivants :

Turun ammattikorkeakoulu, Turku Oi, Finlande, représentée par son Recteur et Président  
Université de Tours, France, représentée par son Président  
Université de Lorraine, Metz/Nancy, France, représentée par son Président  
Hochschule für Angewandte Wissenschaften, Hambourg, Allemagne, représentée par son Président  
Università Ca' Foscari Venezia, Venise, Italie, représentée par son Recteur  
Instituto Politécnico de Coimbra, Coimbra, Portugal, représenté par son Président  
Universitatea de Vest din Timisoara, Timisoara, Roumanie, représentée par son Recteur  
Universidad de Burgos, Burgos, Spain, représentée par son Recteur

Les parties conviennent de ce qui suit :

## 1 – OBJECTIF DE LA CONVENTION

La présente convention porte sur la Licence «European Computer Science», abrégée en « ECS» .

La formation ECS concerne le niveau Licence et est destinée aux étudiants qui souhaitent étudier l'Informatique dans deux pays européens différents. Sa finalité est de préparer les étudiants à des fonctions de premier ordre dans le développement des systèmes informatiques internationaux, comme le requiert l'Europe moderne.

L'objectif de la présente convention est de définir les conditions et modalités d'ECS, ainsi que les responsabilités incombant à chaque établissement partenaire.

Cette convention concerne les diplômes suivants :

Bachelor of Engineering, Information and Communications Technology (Turku University of Applied Sciences) de Turun ammattikorkeakoulu  
Licence d'Informatique de l'Université de Tours  
Licence d'Informatique de l'Université de Lorraine  
Bachelor of Science de la Hochschule für Angewandte Wissenschaften, Hambourg  
Corso di laurea in Informatica (L-31) de University Ca' Foscari of Venice  
Licenciatura em Engenharia Informática — Curso Europeu de l'Instituto Politécnico de Coimbra  
Bachelor in Computer Science (licențiat în Informatică) de l'Universitatea de Vest din Timisoara  
Experto Universitario Curso Europeo de Informática – European Computer Science Course de l'Universidad de Burgos

## 2 – DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET PEDAGOGIQUES

### 2.1 – Coordination

Afin de garantir le bon déroulement de la coopération, chaque établissement partenaire nomme un coordinateur pédagogique local. La liste des coordinateurs pédagogiques locaux sera mise à jour annuellement et diffusée à tous les établissements partenaires au mois de juin de chaque année universitaire pour la rentrée suivante.

Les coordinateurs pédagogiques se réuniront une fois par an pour discuter des candidatures des étudiants et pour s'accorder sur les périodes de mobilité des étudiants entre les établissements partenaires ECS. Ils confirmeront tout changement dans le contenu des modules fondamentaux et des spécialisations proposés par leur établissement d'origine.

Au sein du réseau des établissements partenaires, il est primordial qu'un équilibre soit maintenu dans l'échange d'étudiants, afin de s'assurer qu'aucun établissement ne soit financièrement désavantagé en raison d'un échange déséquilibré.

## **2.2 – Schéma de mobilité**

Les enseignements de la première et de la seconde année de Licence sont suivis dans l'établissement d'origine.

Pour la troisième année, les étudiants peuvent choisir leur établissement d'accueil parmi tous les établissements partenaires.

Les conditions spécifiques s'appliquant aux étudiants souhaitant étudier à Turun ammattikorkeakoulu ou à l'Universidad de Burgos sont détaillées à l'article 4.3 - Délivrance des diplômes.

## **3 – ADMISSION DES ETUDIANTS**

### **3.1 – Procédure**

Les candidats doivent remplir les conditions d'admission en vigueur dans leur établissement d'origine.

De plus, ils doivent fournir la preuve de leur aptitude à développer les compétences linguistiques nécessaires.

### **3.2 – Inscription et droits d'inscription**

Les étudiants sont inscrits et paient les droits d'inscription dans leur établissement d'origine pendant toute la durée de la formation.

Lors de la troisième année, ils seront considérés comme des étudiants d'échanges par l'établissement d'accueil. Ils n'auront pas à s'acquitter des droits d'inscription dans l'établissement d'accueil.

Toutefois, une disposition spécifique concerne Turun ammattikorkeakoulu :

Depuis 2017, les établissements d'enseignement supérieur finnois appliquent des droits d'inscription pour les étudiants qui ne sont pas citoyens de l'UE/EEE et qui étudient dans des formations de niveau Licence ou Master dispensées en anglais. Cependant, Turun ammattikorkeakoulu remboursera les droits d'inscription aux étudiants hors UE/EEE inscrits dans des doubles diplômes au sein des établissements partenaires ECS et qui iraient étudier à Turun ammattikorkeakoulu. Le nombre et le montant des bourses disponibles, ainsi que tous les autres détails pratiques, seront négociés chaque année entre Turun ammattikorkeakoulu et les établissements partenaires respectifs.

### **3.3 – Droits et obligations**

#### *- Pour les étudiants :*

- . Ils doivent se conformer aux dispositions administratives de l'établissement d'origine et de l'établissement d'accueil ;
- . Ils doivent contracter, à leurs frais, une assurance médicale obligatoire adaptée, incluant les frais médicaux spécifiques, l'hospitalisation et le rapatriement, et en apporter la preuve ;
- . Ils doivent prendre en charge l'ensemble des dépenses afférentes à la formation et particulièrement celles liées au séjour dans l'établissement d'accueil (assurance responsabilité civile, transport, hébergement, restauration, dépenses personnelles et, les cas échéant, celles des accompagnants à charge) ;
- . Durant la période de mobilité dans l'établissement partenaire, ils jouissent des mêmes droits et prérogatives que les étudiants locaux ;
- . Ils bénéficient de l'ensemble des informations utiles leur permettant de suivre la formation et d'effectuer leur mobilité dans des conditions optimales.

#### *- Pour les établissements partenaires :*

- . Ils s'engagent à assister les étudiants pendant toute la durée de la formation, sur les plans administratif et pédagogique ;
- . L'établissement d'origine fournit aux étudiants toutes les informations utiles pour les préparer au séjour dans l'établissement d'accueil ;

. L'établissement d'accueil s'efforce, dans la mesure du possible, d'assister les étudiants pour la recherche d'un logement, prioritairement sur le campus.

#### **4 – ORGANISATION DES ETUDES**

##### **4.1 – Structure et contenu de la formation**

ECS est une formation de niveau Licence dans le domaine de l'Informatique et qui inclut des enseignements en langue étrangère.

Au cours des deux premières années, les établissements dispensent essentiellement les mêmes contenus de cours adaptés, bien qu'ils puissent proposer des modules différents.

Afin de faciliter l'échange d'étudiants en troisième année, un contenu commun et comparable a été conçu pour les modules fondamentaux. Les éléments fondamentaux incluent : la programmation orientée objet, la modélisation et l'abstraction orientées objet, la programmation procédurale, les bases de données, l'architecture informatique et les systèmes d'exploitation, les réseaux, les logiciels de gestion de projets, les mathématiques, le contexte de l'utilisation d'un ordinateur et le contexte européen. Une connaissance des récents systèmes de communication internationaux sera encouragée.

Au cours des deux premières années, les étudiants étudient dans la langue d'enseignement locale dans l'établissement d'origine. En complément, ils suivent des cours de langue étrangère au titre de la préparation à la période de mobilité en troisième année.

Les étudiants doivent choisir un établissement d'accueil qui propose une langue d'enseignement différente de leur langue maternelle ou de la langue d'enseignement dans leur établissement d'origine.

Les informations sur les modules fondamentaux, les spécialisations et les langues d'enseignement proposés par chaque établissement partenaire seront actualisées chaque année et diffusées au sein du réseau des partenaires en juin de chaque année universitaire pour la rentrée suivante.

##### **4.2 - Evaluation des étudiants**

Au sein de l'établissement d'accueil, le travail et les examens seront réalisés normalement, dans la langue d'enseignement locale.

Dans le cadre de la formation ECS, les établissements d'origine et d'accueil reconnaissent mutuellement que l'évaluation effectuée au sein de l'autre établissement est équivalente à la leur.

##### **4.3 – Délivrance des diplômes**

Les enseignements de Licence dispensés localement par chaque établissement partenaire au sein de la formation ECS sont validés et accrédités selon les règles nationales des pays des établissements partenaires. Chaque établissement partenaire reconnaît la qualité et les normes de tous les autres établissements partenaires.

Les étudiants doivent obtenir au moins 120 ECTS dans leur établissement d'origine et au moins 60 ECTS dans l'établissement d'accueil choisi. Les diplômés recevront le diplôme de Licence de chacun des deux établissements dans lesquels ils auront étudié. La délivrance des diplômes se fait conformément aux règles locales des pays d'origine et d'accueil.

Des exceptions s'appliquent pour l'Universidad de Burgos et Turun ammattikorkeakoulu, puisque les dispositions nationales prévoient que l'étudiant doit obtenir au moins 240 ECTS pour recevoir un diplôme national :

- Dans le cas de l'Universidad de Burgos, les étudiants ECS recevront un diplôme local "Advanced Studies" lorsqu'ils auront obtenu 180 ECTS. Au cours d'une quatrième et dernière année, afin d'atteindre les 240 ECTS et de recevoir le diplôme national « Bachelor of Science », ils auront la possibilité de s'inscrire au sein du programme local en Informatique proposé par l'Universidad de

Burgos. Lors de cette dernière année, ils seront considérés comme des étudiants locaux régulièrement inscrits et ils devront se conformer aux règles en vigueur. Par conséquent, l'Article 3.2 ne s'appliquera pas à ces étudiants lors de leur deuxième année à l'Universidad de Burgos.

- Dans le cas de Turun ammattikorkeakoulu, le double de diplôme de Licence en Ingénierie (Bachelor of Engineering) peut être délivré aux étudiants ECS qui remplissent les conditions suivantes :
  - . Avoir accompli une année universitaire entière à Turun ammattikorkeakoulu (60 ECTS);
  - . Avoir suivi des études correspondant à un total de 240 ECTS (quatre ans) ;
  - . Avoir effectué un stage d'au moins 30 ECTS (environ cinq mois) ;
  - . Avoir produit un mémoire de Licence correspondant au moins à 15 ECTS.

Ces exceptions n'ont pas d'impact sur les diplômes délivrés par les autres établissements.

A la fin de chaque année universitaire, les établissements partenaires se transmettront les dossiers de tous les étudiants inscrits dans la formation. Les établissements transmettront également en temps utile les informations relatives à la clôture du cursus de chaque étudiant. Un tableau de conversion pour les notes obtenues lors des examens et du projet final devra être annexé au relevé de notes.

Chaque établissement délivrera son propre diplôme ; l'établissement d'origine sera responsable de la délivrance d'un Supplément au diplôme incluant les informations du relevé de notes de l'établissement d'accueil.

## **5 - ACTIVITES DE COOPERATION**

Les établissements partenaires s'efforcent de mener des actions de coopération afin de favoriser le partage d'expérience et le transfert de compétences.

## **6 - DISPOSITIONS FINANCIERES**

La présente convention ne crée ou n'implique aucune obligation financière pour les établissements partenaires.

Selon leurs règles locales, les établissements partenaires peuvent attribuer des aides financières Erasmus + à leurs étudiants sortants.

## **7 - DISPOSITION JURIDIQUES**

La présente convention est conclue pour une période de cinq années universitaires (soit 2018-2019 à 2022-2023). Elle remplace les précédentes conventions de coopération signées pour la formation ECS.

Toute modification de cette convention doit être effectuée par écrit, après approbation écrite de tous les établissements partenaires.

En cas de renouvellement, cette convention sera présentée aux autorités compétences des établissements partenaires conformément aux règles en vigueur localement.

Un préavis de six mois s'applique pour tout établissement qui souhaiterait mettre fin à la convention. La dénonciation ne pourra pas être effective avant la fin de l'année universitaire en cours. En cas de dénonciation de la convention, les étudiants déjà engagés dans la formation terminent l'année universitaire au sein de l'établissement d'accueil pour lequel ils ont été sélectionnés.

En cas de conflit, les établissements partenaires conviennent de tenter de régler le différend à l'amiable, par une conciliation directe, en convoquant une réunion des coordinateurs pédagogiques.

Les parties conviennent de faire tous les efforts raisonnables pour résoudre le différend de bonne foi.

D'autres établissements peuvent rejoindre le réseau ECS si tous les établissements signataires approuvent leur participation.

La présente convention entrera en vigueur après signature par au moins trois des établissements partenaires. Elle s'appliquera à chaque établissement partenaire dès qu'il l'aura signée.

Nom/Date/Signature/Cachet

**Turun ammattikorkeakoulu**  
Représentée par son Recteur et Président

DRAFT

## CONVENTION DE COOPÉRATION

entre

L'UNIVERSITE DE TOURS

et

La RUHR-UNIVERSITÄT BOCHUM

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret N°85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education nationale ;

Vu la circulaire N°2015-0012 du 24 mars 2015 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'État par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Conformément à la Charte de qualité relative aux diplômes en partenariat international adoptée par l'Université de Tours lors de son Conseil d'administration du 4 octobre 2010

Pour la France,

et

Vu les dispositions légales appliquées en Allemagne

Pour l'Allemagne,

Et au nom du partenariat existant entre l'Université de Tours et la Ruhr-Universität Bochum depuis le 5 mai 1967,

La convention suivante est passée entre l'Université de Tours, représentée par son Président, Philippe Vendrix, d'une part, et la Ruhr-Universität Bochum, représentée par son Recteur, Prof. Dr. Axel Schölmerich, d'autre part :

### ARTICLE I Objectif de la convention

Par la présente convention, les partenaires manifestent leur volonté commune de poursuivre la coopération initiée en 2007 par la Faculté de Droit de la Ruhr-Universität Bochum et la Faculté de Droit, Economie et Sciences sociales de l'Université de Tours pour la délivrance d'un double diplôme de Licence en Droit français et Droit allemand, d'une durée de trois ans. Ce diplôme s'appuie, pour l'Université de Tours, sur la Licence mention Droit, parcours Droit français et Droit allemand et pour la Ruhr-Universität Bochum, sur le Bachelor of Laws (LL.B.).

## KOOPERATIONSVEREINBARUNG

zwischen

der UNIVERSITE DE TOURS

und

der RUHR-UNIVERSITÄT BOCHUM

Gemäß dem Code de l'Education;

gemäß dem Erlass Nr. 85-1124 vom 21.10.1985 hinsichtlich der internationalen Zusammenarbeit staatlicher Hochschulen des Ministeriums für Bildung;

gemäß des Rundschreibens Nr. 2015-0012 vom 24.03.2015 hinsichtlich der Ausarbeitung und der Verleihung der nationalen Studienabschlüsse und bestimmter staatlich anerkannter Abschlüsse durch staatliche Hochschulen des Ministeriums für Bildung, Hochschulbildung und Forschung;

entsprechend der Qualitätsvereinbarung hinsichtlich der Abschlüsse in der internationalen Partnerschaft, die die Universität de Tours anlässlich ihres Verwaltungsrates vom 4.10.2010 beschlossen hat

für Frankreich,

und

gemäß den geltenden gesetzlichen Vorschriften in Deutschland

für Deutschland,

und auf der Grundlage des Partnerschaftsabkommens zwischen der Universität de Tours und der Ruhr-Universität Bochum vom 5. Mai 1967,

wird zwischen der Universität de Tours, vertreten durch ihren Präsidenten, Philippe Vendrix, und der Ruhr-Universität Bochum, vertreten durch ihren Rektor, Prof. Dr. Axel Schölmerich, die folgende Vereinbarung getroffen:

### ARTIKEL I Ziel der Vereinbarung

Durch die vorliegende Vereinbarung bringen die Partnerfakultäten den gemeinsamen Willen zum Ausdruck, die durch die Juristische Fakultät der Ruhr-Universität Bochum und der Faculté de Droit, Economie et Sciences sociales der Université de Tours im Jahre 2007 initiierte Kooperation zur Vergabe eines Doppelabschlusses im französischen und im deutschen Recht, bei einer Studiendauer von drei Jahren, fortzusetzen. Dieser doppelte Hochschulabschluss setzt sich zusammen aus einer von der Université de Tours verliehenen Licence mention Droit, parcours Droit français et Droit allemand und einem von der Ruhr-Universität Bochum verliehenen Bachelor of Laws (LL.B.).



## ARTICLE II Dispositions administratives

### 1. Mise en œuvre et gestion de la formation

Le fonctionnement de la formation est assuré conjointement par les facultés de droit des deux universités partenaires : elles constituent une équipe pédagogique chargée de la mise en œuvre des enseignements.

La direction de chaque université ou la faculté de droit respective nomment un responsable de programme propre à leur établissement. Les responsables de programme des deux universités partenaires dirigent conjointement la formation.

### 2. Elaboration du programme de formation

Les détails concernant l'organisation et le déroulement de la formation sont fixés conjointement par les facultés de droit des deux universités partenaires.

### 3. Evaluations systématiques et assurance qualité

La Licence mention Droit parcours Droit français, Droit allemand est soumise aux procédures ordinaires d'assurance qualité des deux universités. En particulier, la formation sera évaluée régulièrement par la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) de l'Université de Tours et la Commission d'enseignement de la Ruhr-Universität Bochum.

Pour la préparation des évaluations systématiques internes et externes les deux partenaires mettent mutuellement à disposition les informations nécessaires et les résultats des évaluations internes (p.ex. les évaluations des cours par les étudiants, nombre total des diplômés, chiffre des examens effectués, résultats des examens, etc.).

## ARTICLE III Admission et suivi des étudiants

### 1. Conditions et procédures d'admission

#### 1.1 Nombre d'étudiants

La Licence mention Droit parcours Droit français, Droit allemand est organisée annuellement pour le nombre indicatif d'étudiants suivants :

- a) à la Ruhr-Universität Bochum
  - environ 15-25 étudiants par année d'études
- b) à l'Université de Tours
  - environ 15-25 étudiants par année d'études

Les étudiants s'inscrivent dans l'une des deux universités partenaires ; l'université choisie sera considérée comme l'université d'origine pendant tout le déroulement de la Licence.

#### 1.2 Admission des étudiants

La sélection des étudiants débutants est assurée par chacune des universités d'origine.

Pour être admis à s'inscrire dans la formation, les étudiants doivent :

- Etre titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui délivré au terme de la formation, soit :
  - . Pour la France : Baccalauréat ;
  - . Pour l'Allemagne : Abitur ;
  - . Abibac ;

## ARTIKEL II Verwaltungsbestimmungen

### 1. Durchführung und Verwaltung des Studiengangs

Der Studiengang wird gemeinsam von den Juristischen Fakultäten der Partneruniversitäten getragen: sie bilden eine Studiengangskommission, bestehend aus qualifiziertem Personal der beiden Universitäten, die den Auftrag hat, die Lehrveranstaltungen einzurichten.

Die Hochschulleitung oder die jeweilige Juristische Fakultät der beiden Universitäten ernennen für den Studiengang jeweils eine/n Programmbeauftragte/n. Die Programmbeauftragten beider Universitäten leiten gemeinsam den Studiengang.

### 2. Ausarbeitung der Studienordnung

Einzelheiten zur Organisation und zum Verlauf der Studiengänge werden von den Juristischen Fakultäten beider Partnerfakultäten gemeinsam festgelegt.

### 3. Evaluationen und Qualitätssicherung

Der Deutsch-französische Bachelorstudiengang unterliegt den an den beiden Universitäten üblichen Verfahren zur Qualitätssicherung.

Insbesondere, wird der Studiengang regelmäßig durch die Kommission für Bildung und Hochschulleben (CFVU) der Universität de Tours sowie durch die Universitätskommission für Lehre der Ruhr-Universität Bochum (UKL) evaluiert.

Zur Vorbereitung von internen und externen Evaluationsverfahren stellen sich beide Partner wechselseitig die notwendigen Daten und fakultätsinternen Evaluationsergebnisse zur Verfügung (z.B. aggregierte Daten der studentischen Veranstaltungskritik, Absolventendaten, die Anzahl der abgelegten Prüfungen, Prüfungsergebnisse, etc.).

## ARTIKEL III Zulassung und Betreuung der Studierenden

### 1. Zulassungsvoraussetzungen und Verfahren

#### 1.1 Studierendenzahlen

Der grundständige Deutsch-französische Bachelorstudiengang ist jährlich auf folgende Teilnehmerzahlen ausgerichtet:

- a) auf Seiten der Ruhr-Universität Bochum
  - ca. 15-25 Studierende pro Studienjahr
- b) auf Seiten der Universität de Tours
  - ca. 15-25 Studierende pro Studienjahr

Die Studierenden schreiben sich an einer der beiden Partneruniversitäten ein. Die ausgewählte Universität wird im gesamten Verlauf des Studiengangs als Heimatuniversität angesehen.

#### 1.2 Zulassung der Studierenden

Das Auswahlverfahren für die jeweiligen Studienanfänger wird von der jeweiligen Heimatuniversität durchgeführt.

Um sich in den Studiengang einschreiben zu können, müssen die Studierenden:

- einen der folgenden Abschlüsse nachweisen
  - . Für Frankreich: Baccalauréat;
  - . Für Deutschland: Abitur;
  - . Abibac;

. Ou tout autre diplôme jugé équivalent par une commission pédagogique.

. oder einen anderen als gleichwertig anerkannten Abschluss.

A titre exceptionnel, ils peuvent être soumis à une procédure de validation d'acquis.

In Ausnahmefällen können sich beruflich Qualifizierte auch ohne die genannten Abschlüsse in den Studiengang einschreiben, sofern jene die dafür geltenden besonderen Anforderungen erfüllen.

- Et posséder les compétences linguistiques appropriées : pour suivre les enseignements en langue française de l'Université de Tours, les étudiants doivent posséder un niveau de français correspondant au minimum au B2 acquis du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (Décision du Conseil d'administration du 12 décembre 2005) ; pour suivre les enseignements en langue allemande de la Ruhr-Universität Bochum, les étudiants doivent avoir un niveau d'allemand correspondant au minimum au B2 acquis du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

- und einen Nachweis über ausreichende Kenntnisse in der jeweiligen Fremdsprache: um den französischsprachigen Veranstaltungen der Universität von Tours folgen zu können, müssen die Studierenden Kenntnisse in der französischen Sprache mindestens auf dem Niveau B2 des Gemeinsamen europäischen Referenzrahmen für Sprachen (GeR) nachweisen (Beschluss des Verwaltungsrates vom 12.12.2005); um den Veranstaltungen an der Ruhr-Universität Bochum folgen zu können, müssen die Studierenden Kenntnisse in der deutschen Sprache mindestens auf dem Niveau B2 des Gemeinsamen europäischen Referenzrahmens nachweisen.

Les étudiants sont admis dans la formation à la suite d'une procédure d'admission explicitée dans le règlement d'études de l'établissement d'origine et incluant une preuve de compétence linguistiques du pays partenaire.

Die Studierenden werden nach Durchführung des in der Einschreibeordnung der jeweiligen Heimatuniversität näher geregelten Zulassungsverfahrens und nach dem Nachweis der Sprachkenntnisse des Partnerlandes in den Studiengang aufgenommen.

Les conditions pour le départ à l'étranger figurent dans le règlement d'études de l'établissement d'origine en tenant compte des résultats aux examens et du niveau linguistique des candidats.

Die Voraussetzungen für den Antritt der Auslandsphase bestimmen sich nach der jeweiligen Studienordnung der Heimatuniversität unter Berücksichtigung der Studienleistungen und der sprachlichen Fähigkeiten der Bewerber.

## **2. Modalités et droits d'inscription**

Pendant toute la période de la formation, les étudiants participant au cursus sont inscrits et s'acquittent des droits d'inscription dans leur université d'origine.

## **2. Einschreibung und Gebühren**

Während der gesamten Studiendauer, sind die Studierenden des Studiengangs an ihrer Heimatuniversität eingeschrieben und haben die dort anfallenden Gebühren und Beiträge zu entrichten.

Pendant leur période de mobilité, ils sont également inscrits dans l'université d'accueil : ils sont alors exonérés des droits d'inscription dans cet établissement. Toutefois, les étudiants en mobilité à la Ruhr-Universität Bochum devront s'acquitter d'une contribution sociale obligatoire („Sozialbeitrag“) d'un montant indicatif de 326,02€ par semestre (tarif 2017-2018, révisable chaque année), qui contient la cotisation obligatoire pour les étudiants à la RUB (§ 53 Hochschulgesetz für das Land Nordrhein-Westfalen) et qui donne par ailleurs accès à un logement à prix réduit dans la résidence étudiante de l'université, à l'utilisation gratuite des moyens de transport à Bochum et dans les alentours ainsi qu'à des repas à prix réduit dans les restaurants et les cafés universitaires.

Während ihrer Mobilitätsphase sind sie auch an der Gasthochschule eingeschrieben: sie sind von den dortigen Studiengebühren befreit. Dennoch müssen die Studierenden die ihre Auslandsphase an der Ruhr-Universität Bochum verbringen, den sog. Sozialbeitrag in Höhe von 326,02€ pro Semester (Beitrag 2017-2018, jährlich variierend) entrichten, der den Pflichtbeitrag zur Studierendenschaft der Ruhr-Universität Bochum (§ 53 Hochschulgesetz für das Land Nordrhein-Westfalen) umfasst und ihnen außerdem Zugang zu Ermäßigungen bei Wohnheimplätzen gewährt, die Nutzung der öffentlichen Verkehrsmittel in Bochum und Umgebung, sowie Vergünstigungen in den universitären Restaurants und Cafeterien.

L'inscription dans l'université d'accueil donne droit aux mêmes prérogatives aux étudiants de la Licence mention Droit parcours Droit français, Droit allemand qu'aux étudiants régulièrement inscrits dans cette université (Article III, para. 3).

Die Immatrikulation an der Partneruniversität gewährt den Studierenden des Studiengangs die gleichen Rechte wie den dort eingeschriebenen Studierenden (Artikel III, Abs. 3).

En outre, les règlements d'inscription en vigueur dans chacune des universités s'appliquent.

Ergänzend gelten die Einschreibeordnungen der jeweiligen Universität in ihrer jeweils gültigen Fassung.

## **3. Droits et obligations**

### **3.1. Pour les étudiants**

. Ils doivent se conformer aux dispositions administratives de chaque établissement ;

## **3. Rechte und Pflichten**

### **3.1. Die Studierenden**

. müssen sich an die administrativen Vorgaben der jeweiligen Institution halten;

. Ils doivent contracter, à leurs frais, une assurance médicale obligatoire adaptée, incluant les frais médicaux spécifiques, l'hospitalisation et le rapatriement, et en apporter la preuve ;

. Ils doivent prendre en charge l'ensemble des dépenses afférentes à la formation et particulièrement celles liées au séjour dans l'établissement d'accueil (assurance responsabilité civile, transport, hébergement, restauration, dépenses personnelles et, le cas échéant celles des accompagnants à charge) ;

Durant la période de mobilité dans l'établissement partenaire, prévue dans l'annexe pédagogique jointe à la présente convention, ils jouissent des mêmes droits et prérogatives que les étudiants locaux ;

. Ils bénéficient en outre de l'ensemble des informations utiles leur permettant de suivre la formation et d'effectuer leur mobilité dans des conditions optimales.

### 3.2. Pour les établissements partenaires

. Ils s'engagent à assister les étudiants pendant toute la durée de la formation, sur les plans administratif et pédagogique ;

. Ils mettent à disposition toutes les informations utiles pour la préparation du séjour à l'université d'accueil.

. L'établissement d'accueil s'efforce, dans la mesure du possible, de renseigner et d'aider les étudiants pour la recherche d'un logement, prioritairement sur le campus.

## ARTICLE IV

### Organisation des études et principes didactiques de la Licence

#### 1. Organisation des études

Le déroulement de la licence vise, d'une part, à assurer une formation fondamentale qui tienne compte des traditions universitaires des deux pays et, d'autre part, à développer une dynamique de groupe au sein de chaque promotion de la Licence mention Droit parcours Droit français, Droit allemand.

La Licence mention Droit parcours Droit français, Droit allemand contient au total une somme de 180 ECTS (60 ECTS par année) dont 120 ECTS s'effectuent à l'université d'origine et 60 ECTS à l'université partenaire.

Après avoir effectué la première année d'études dans l'université d'origine (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestres de Licence/Bachelor), les étudiants des deux universités sont regroupés au sein d'une même promotion durant la deuxième année de Licence/Bachelor à Bochum, puis durant la troisième année de Licence/Bachelor à Tours.

Un stage obligatoire d'une durée de 4 semaines est prévu, d'un seul tenant ou fractionné (avec une fraction minimale de 2 semaines chacune) donnant lieu à l'établissement d'un rapport d'une page en langue allemande. Il ne fait l'objet d'aucune soutenance mais d'une simple validation. Il est crédité de 7 points ECTS. Un minimum de deux semaines

- müssen auf ihre eigenen Kosten eine obligatorische Krankenversicherung, die medizinische Dienste, Krankenhausaufenthalte und Rehabilitation umfasst, abschließen und nachweisen,

- müssen die Gesamtheit der Kosten übernehmen, die mit ihrer Ausbildung im Studiengang zusammenhängen. Dies sind insbesondere die mit dem Studienaufenthalt an der Partneruniversität verbundenen Kosten (Haftpflichtversicherung, Reisekosten, Unterkunft, Verpflegung, persönliche Ausgaben sowie ggf. Kosten für Begleitpersonen);

- genießen während der Zeit des Aufenthalts an der Partneruniversität, wie er im beigefügten Studienprogramm vorgesehen ist, die gleichen Rechte und Pflichten wie die dort eingeschriebenen Studierenden;

- erhalten Zugang zu sämtlichen Informationen, die notwendig für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Studiums und den reibungslosen Ablauf ihres Auslandsaufenthalts sind.

### 3.2. Die Partneruniversitäten

- unterstützen die Studierenden während des gesamten Zeitraums ihres Studiums in pädagogischer sowie in administrativer Hinsicht,

- stellen den Studierenden alle Informationen bereit, die für ihren Aufenthalt an der Partneruniversität nützlich sind.

- bemühen sich als aufnehmende Institution im Rahmen ihrer Möglichkeiten, die Studierenden bei der Suche nach einer geeigneten Unterkunft (vorzugsweise im Umkreis des Campus) zu unterstützen.

## ARTIKEL IV

### Fachdidaktische Grundsätze des Bachelorstudiengangs

#### 1. Studienorganisation

Der Deutsch-französische Bachelorstudiengang gewährleistet eine Grundausbildung, die zum einen die universitären Traditionen beider Länder berücksichtigt und zum anderen die Zusammenarbeit der Studierenden eines Jahrgangs fördert.

Der Studiengang umfasst insgesamt 180 ECTS (60 ECTS pro Studienjahr), von denen 120 ECTS an der Heimatuniversität und 60 ECTS an der Partnerfakultät erworben werden.

Nach dem ersten Studienjahr an der jeweiligen Heimatuniversität (1. und 2. Semester der Licence/des Bachelors) studieren die Studierenden beider Universitäten im zweiten Studienjahr der Licence/des Bachelors in Bochum und während des dritten Studienjahres der Licence/des Bachelors in Tours in einer gemeinsamen Gruppe.

Die Studierenden absolvieren ein vierwöchiges Pflichtpraktikum. Dieses kann in zwei Abschnitte zu je mindestens zwei Wochen aufgeteilt werden, wobei für jeden Abschnitt ein gesonderter Praktikumsbericht zu verfassen ist. Mindestens zwei Wochen der praktischen Studienzeit müssen im Partnerland, bei einer zwischenstaatlichen oder

est requis dans la langue du pays partenaire. Le stage peut également être effectué auprès d'une organisation internationale, européenne ou auprès d'une organisation non gouvernementale.

Un mémoire portant sur une problématique juridique franco-allemande ou de droit comparé est réalisé au cours de la 3<sup>ème</sup> année à Tours. Ce travail de 25 pages rédigé en langue française est placé sous la direction d'un enseignant de l'Université de Tours. Il ne donne lieu à aucune soutenance et il est affecté de 3 ECTS.

## 2. Evaluation des étudiants

Les résultats obtenus dans l'une des universités dans le cadre de la Licence mention Droit parcours Droit français, Droit allemand sont validés dans l'universitaire partenaire.

## 3. Diplômes délivrés

Les études en licence permettent aux étudiants inscrits dans ce cursus la délivrance des diplômes suivants (double diplôme) :

- a) de l'Université de Tours
  - Licence mention Droit, parcours Droit français et Droit allemand
- b) de la Ruhr-Universität Bochum
  - Bachelor of Laws (LL.B.)

La Licence en Droit et le Bachelor of Laws sont délivrés aux étudiants ayant satisfait aux exigences figurant dans les règlements d'études respectifs des deux facultés partenaires concernant le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestre de Licence/Bachelor dans l'université d'origine, le 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> semestre de Licence / Bachelor à Bochum et le 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> semestre de Licence / Bachelor à Tours.

## 4. Supplément au diplôme et attestations

En complément des documents officiels (diplômes), chaque université délivre en outre aux participants du cursus un supplément (supplément au diplôme) pour chaque diplôme obtenu.

A la fin de chaque période de mobilité, à Tours ou à Bochum, une attestation précisant le détail du contrôle des connaissances sera transmise à l'établissement partenaire ; y figurera notamment le détail des points ECTS.

## ARTICLE V

### Poursuite d'études et débouchés professionnels

L'obtention du diplôme de Licence/Bachelor en Droit français et Droit allemand permet :

- la poursuite d'études en Master Droit (notamment de type juriste-linguiste, juriste européen, droit des affaires internationales, langues et commerce international, etc.). Plus particulièrement, les étudiants auront la possibilité de se porter candidats pour le Master Droit européen parcours franco-allemand, proposé par les deux établissements partenaires, dans la continuité du cursus de Licence. (Les deux universités tendent à permettre à la plupart des diplômés de la Licence mention Droit parcours Droit français, Droit allemand, la possibilité de s'inscrire au Master consécutif).

internationalen Organisation abgeleistet werden.

Im dritten Jahr ist eine juristische Abschlussarbeit über ein deutsch-französisches oder rechtsvergleichendes Thema in Tours zu verfassen. Die Arbeit im Umfang von regelmäßig 25 Seiten ist in französischer Sprache zu schreiben und wird von einem Lehrenden der Universität de Tours betreut. Diese Arbeit, die nicht verteidigt wird, wird mit 3 ECTS-Punkten vergütet.

## 2. Bewertung der Studierenden

Studienleistungen, die an einer der beiden Partneruniversitäten im Rahmen des Studiengangs erbracht worden sind, werden an der Partneruniversität anerkannt.

## 3. Abschlüsse

Der Deutsch-französische Bachelorstudiengang ermöglicht den für diesen Studiengang eingeschriebenen Studierenden die Erlangung folgender Abschlüsse (double degree):

- a) von der Universität de Tours
  - Licence mention Droit, parcours Droit français et Droit allemand
- b) von der Ruhr-Universität Bochum
  - Bachelor of Laws (LL.B.)

Die Licence en Droit und den Bachelor of Laws erhalten die Studierenden, die die in den Studien- und Prüfungsordnungen der jeweiligen Partnerfakultäten bestimmten Voraussetzungen bezüglich des 1. und 2. Semesters der Licence/des Bachelorstudiengangs an der Heimatuniversität, des 3. und 4. Semesters der Licence/des Bachelors in Bochum und des 5. und 6. Semesters der Licence/des Bachelorstudiengangs in Tours erfüllt haben

## 4. Diploma Supplement und Bescheinigungen

Als ergänzende Information zu den Diplomen stellt jede Universität den Studiengangsteilnehmern ein Diploma Supplement aus.

Am Ende jeder Mobilitätsphase in Tours und in Bochum wird der jeweiligen Partneruniversität eine Bescheinigung übermittelt, die die studentischen Leistungen, einschließlich der erworbenen ECTS-Punkte ausweist.

## ARTIKEL V

### Fortsetzung des Studiums und Berufsperspektiven

Der deutsch-französische Licence-Bachelorabschluss ermöglicht:

- ein anschließendes Masterstudium (z.B. juriste-linguiste, europäisches Recht, internationales Wirtschaftsrecht, Sprachen und internationaler Handel, etc.). Insbesondere werden die Studierenden im Anschluss an ihr Licence-/Bachelorstudium die Möglichkeit haben, sich für den von den beiden Partnerfakultäten angebotenen Masterstudiengang im nationalen und europäischen Wirtschaftsrecht zu bewerben. (Die beiden Partneruniversitäten streben an, möglichst vielen Absolventen des Deutsch-französischen Bachelorstudiengangs die Einschreibung in den konsekutiven Masterstudiengang zu ermöglichen).

- l'inscription aux concours de recrutement de la Fonction publique (catégorie A ou B) ;
- la préparation du *Staatsexamen* en Allemagne, diplôme national allemand de fin d'études permettant l'accès à toutes les professions juridiques et judiciaires.

En matière de débouchés professionnels, l'obtention de la Licence franco-allemande en Droit français et Droit allemand permet aux étudiants de travailler dans différents secteurs d'activités (organisations internationales, entreprises françaises ou allemandes du secteur des banques, des assurances ou de l'import-export, organismes publics, organisations non-gouvernementales, cabinets d'avocats, ec.t.), pour exercer des professions telles que juriste d'entreprise bilingue, collaborateur d'avocats internationaux, juriste-linguiste, fonctionnaire européen, etc.

#### **ARTICLE VI** **Coopération entre les enseignants**

Les partenaires s'engagent à développer la coopération pédagogique dans le cadre des études, en ce qui concerne l'organisation des enseignements et des examens.

Des enseignants de chacune des deux universités peuvent être membres d'un jury dans l'université partenaire.

Les responsables de programme (voir Article II, para. 1) des deux universités veillent à la coordination des programmes d'études à Bochum et Tours par des consultations régulières.

#### **ARTICLE VII** **Financement et activités de relations publiques**

Les deux parties s'engagent à solliciter le soutien financier de la Licence mention Droit parcours Droit Français, Droit Allemand par l'Université franco-allemande (UFA) de Sarrebruck, pour ce qui concerne les frais de fonctionnement de la filière, la préparation linguistique spécifique et l'aide à la mobilité des étudiants et des enseignants.

Au cas où les formations ne seraient plus soutenues financièrement par l'UFA, les deux parties s'efforceront de trouver une autre possibilité de financement pour la phase de mobilité des étudiants.

Sous réserve qu'ils remplissent les critères d'attribution, les étudiants pourront faire une demande d'aide à la mobilité (Erasmus ou autre) auprès de leur université d'origine. Les conditions propres au(x) programme(s) de financement devront alors être respectées.

Les deux universités engagent des activités de relations publiques pour promouvoir la filière. Elles se soutiennent mutuellement dans ces activités.

#### **ARTICLE VIII** **Dispositions générales**

La présente convention entrera en vigueur après signature par les deux parties et approbation par les deux autorités compétentes. Sa validité est de 5 ans (c'est-à-dire jusqu'à fin 2022-2023), sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 mois.

- sich für das Einstellungsverfahren im Öffentlichen Dienst zu bewerben (Kategorien A und B);

- die Fortsetzung des Studiums im Studiengang der Rechtswissenschaft mit Abschluss Erste Prüfung.

Der Licence- und Bachelorabschluss ermöglicht den Absolventen in verschiedenen Bereichen (Internationale Organisationen, französische und deutsche Unternehmen im Bankenwesen, Versicherungen, Import-Export, Öffentliche Einrichtungen, Nichtregierungsorganisationen, Rechtsanwaltskanzleien etc.), eine Berufstätigkeit als Unternehmensjurist, Mitarbeiter von internationalen Anwälten, europäischer Beamter, etc. auszuüben

#### **ARTIKEL VI** **Kooperation zwischen den Hochschullehrern**

Die Vertragspartner verpflichten sich, die pädagogische Zusammenarbeit im Rahmen des Studiums in Bezug auf die Organisation des Studiums und der Abschlussprüfungen weiter zu entwickeln.

Die Lehrenden beider Universitäten können Mitglieder einer Prüfungskommission an beiden Partneruniversität sein.

Die Programmbeauftragten des Studiengangs (Artikel II, Abs. 1) beider Universitäten tragen durch regelmäßige Konsultierungen für die Koordinierung der Studienangebote in Bochum und Tours Sorge.

#### **ARTIKEL VII** **Finanzierung und Öffentlichkeitsarbeit**

Die beiden Vertragsparteien streben eine Fortführung der bereits bestehenden finanziellen Unterstützung des Studiengangs durch die Deutsch-Französische Hochschule (DFH) in Saarbrücken für die Infrastrukturkosten, die fachspezifische Sprachvorbereitung und die Mobilitätsbeihilfe für die Studierenden an.

Für den Fall, dass der Studiengang nicht mehr von der DFH gefördert wird, bemühen sich beide Vertragspartner um anderweitige Finanzierungsmöglichkeiten für die Studierenden während der Mobilitätsphase.

Unter Vorbehalt, dass die Studierenden die Förderanforderungen erfüllen, können sie Mobilitätshilfe (Erasmus oder andere) bei ihrer Heimatuniversität beantragen. Dabei sind die Voraussetzungen der jeweiligen Förderprogramme zu beachten.

Beide Universitäten leisten Öffentlichkeitsarbeit für den Studiengang und unterstützen sich hierbei wechselseitig.

#### **ARTIKEL VIII** **Allgemeine Bestimmungen**

Die vorliegende Vereinbarung tritt nach der Unterzeichnung durch beide Vertragsparteien und nach der Zustimmung der entscheidungsbefugten Gremien in Kraft. Die Vertragsdauer beträgt fünf Jahre (d.h. bis Ende 2022-2023), sofern nicht eine der beiden Vertragsparteien den Vertrag mit einer Kündigungsfrist von sechs Monaten beendet.

Il est garanti que dans le cas de cessation de programme, il reste possible de fournir les prestations nécessaires pour l'obtention du Bachelor/de la licence pour une durée de 3 ans.

Es wird gewährleistet, dass im Kündigungsfall oder im Fall eines Programmabbruchs für weitere drei Jahre die Möglichkeit besteht, die erforderlichen Leistungen zur Erlangung des Bachelorgrades/der Licence zu erbringen.

En cas de renouvellement de cette convention, elle sera à nouveau présentée aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

Im Falle einer Verlängerung dieser Vereinbarung wird sie gemäß der geltenden Rechtslage erneut den zuständigen Gremien vorgelegt.

Fait à Tours, le

Bochum, den

Le Président de l'Université de Tours

Der Rektor der Ruhr-Universität Bochum

M. Philippe Vendrix

Prof. Dr. Axel Schölmerich

**LICENCE DROIT, ECONOMIE ET GESTION**

**DROIT FRANÇAIS,  
DROIT  
ALLEMAND**

**BACHELOR OF LAWS**

**UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS  
RUHR UNIVERSITAT BOCHUM**

***CONTRAT 2018***

# LICENCE DROIT FRANÇAIS DROIT ALLEMAND 1<sup>ère</sup> année (TOURS)

## SEMESTRE 1

<b>MODULE 1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1 (8 ECTS – Coefficient 3)</b>					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
DROIT CIVIL 1	36H	16H	3	S1: Contrôle Continu S2: Ecrit / Oral	6
INSTITUTIONS JURIDICTIONNELLES	20H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	2

<b>MODULE 2 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 2 (8 ECTS – Coefficient 3)</b>					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
DROIT CONSTITUTIONNEL 1	36H	16H	3	S1: Contrôle Continu S2: Ecrit / Oral	6
INTRODUCTION HISTORIQUE AU DROIT 1	20H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	2

<b>MODULE 3 - ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES (8 ECTS – Coefficient 3)</b>					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
ALLEMAND JURIDIQUE	---	24H	2	S1: Contrôle Continu S2: Ecrit / Oral	3
TERMINOLOGIE JURIDIQUE ALLEMANDE	---	24H	2	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
INSTITUTIONS POLITIQUES COMPAREES	---	24H	1	S1: Contrôle Continu S2: Ecrit / Oral	2

<b>MODULE 4 - COMPETENCES TRANSVERSALES (6 ECTS – Coefficient 1)</b>					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
LANGUE VIVANTE ANGLAIS	---	18H	3	S1: Contrôle Continu S2: Ecrit / Oral	3
PROJET VOLTAIRE	---	5H	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
ACCOMPAGNEMENT DU TRAVAIL UNIVERSITAIRE	---	16H	---	Quitus de présence	---
METHODOLOGIE UNIVERSITAIRE ET DOCUMENTAIRE	1H	1H	---	Quitus de présence	---
TUTORAT ETUDIANT (CERCIP)	---	---	---	---	---



## SEMESTRE 2

<b>MODULE 1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1 (8 ECTS – Coefficient 3)</b>					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
DROIT CIVIL 2	36H	16H	3	S1: Contrôle Continu S2: Ecrit / Oral	6
INTRODUCTION HISTORIQUE AU DROIT 2	20H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	2

<b>MODULE 2 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 2 (8 ECTS – Coefficient 3)</b>					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
DROIT CONSTITUTIONNEL 2	36H	16H	3	S1: Contrôle Continu S2: Ecrit / Oral	6
INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES	20H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	2

<b>MODULE 3 - ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES (8 ECTS – Coefficient 3)</b>					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
INTRODUCTION AU DROIT PRIVE ALLEMAND <i>EINFÜHRUNG INS DEUTSCHE ZIVILRECHT</i>	24H	---	3	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC ALLEMAND <i>EINFÜHRUNG INS DEUTSCHE ÖFFENTLICHE RECHT</i>	24H	---	3	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
TANDEM LINGUISTIQUE FRANCO-ALLEMAND (AVEC LES ETUDIANTS DU MASTER 1)	---	20H	1	S1: Contrôle Continu S2: Contrôle Continu	2

<b>MODULE 4 - COMPETENCES TRANSVERSALES (6 ECTS – Coefficient 1)</b>					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
LANGUE VIVANTE ANGLAIS	---	18H	3	S1: Contrôle Continu S2: Ecrit / Oral	3
PROJET VOLTAIRE	---	3H	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
ACCOMPAGNEMENT DU TRAVAIL UNIVERSITAIRE	---	16H	---	---	---
MOBIL	2H	4H	---	Certification	---

# LICENCE DROIT FRANÇAIS DROIT ALLEMAND 2<sup>ème</sup> année (BOCHUM)

## SEMESTRE 3

<b>MODUL 1 - BURGERLICHES RECHT – EINFÜHRUNG (8 ECTS – Coefficient 2)</b>					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
<b>GRUNDLEHREN DES BGB 1</b> <i>INTRODUCTION AU DROIT CIVIL 1</i>	48H	---	3	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	6
<b>AG 'GRUNDLEHREN DES BGB 1'</b> <i>TD INTRODUCTION AU DROIT CIVIL 1</i>	---	24H	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	2

<b>MODUL 2 – STAATSRECHT (8 ECTS – Coefficient 2)</b>					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
<b>STAATSRECHT 1 : GRUNDRECHTE</b> <i>DROIT PUBLIC 1 : DROITS FONDAMENTAUX</i>	48H	---	3	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	6
<b>AG 'STAATSRECHT 1 : GRUNDRECHTE'</b> <i>TD DROIT PUBLIC 1</i>	---	24H	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	2

<b>MODUL 3 – EUROPARECHT (7 ECTS – Coefficient 2)</b>					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
<b>RECHT DER EUROPÄISCHEN UNION</b> <i>DROIT DE L'UNION EUROPEENNE</i>	36H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	5
<b>EUROPÄISCHE GRUNDRECHTE</b> <i>DROITS FONDAMENTAUX EUROPEENS</i>	12H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	2

<b>MODUL 4 - VERTIEFUNG FRANZÖSISCHES RECHT (7 ECTS – Coefficient 2)</b>					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
<b>FRANZÖSISCH / DEUTSCH TANDEMKURS</b> <i>COURS EN TANDEM FRANÇAIS / ALLEMAND</i>	---	24H	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>DROIT ADMINISTRATIF FRANÇAIS</b> <i>PAR UN ENSEIGNANT DE TOURS</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	4

<b>MODUL 5 - PRAKTIKUM &amp; SCHLÜSSELKOMPETENZEN (1 ECTS – Coefficient 2)</b>					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
<b>EINFÜHRUNG IN DAS DEUTSCHE RECHT UND RECHTSSTUDIUM FÜR AUSLANDISCHE STUDIERENDE</b> <i>INTRODUCTION AU DROIT ALLEMAND POUR ETUDIANTS ETRANGERS</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	1

## SEMESTRE 4

<b>MODUL 1 - BURGERLICHES RECHT – EINFÜHRUNG (8 ECTS – Coefficient 2)</b>					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
<b>GRUNDLEHREN DES BGB 2</b> <i>INTRODUCTION AU DROIT CIVIL 2</i>	48H	---	3	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	6
<b>AG 'GRUNDLEHREN DES BGB 2'</b> <i>TD INTRODUCTION AU DROIT CIVIL 2</i>	---	24H	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	2

<b>MODUL 2 – STAATSRECHT (8 ECTS – Coefficient 2)</b>					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
<b>STAATSRECHT 2 :</b> <b>STAATSORGANISATIONSRECHT</b> <i>DROIT PUBLIC 2 – ORGANISATION DE L'ETAT</i>	48H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	6
<b>AG 'STAATSRECHT 2'</b> <i>TD DROIT PUBLIC 2 – ORGANISATION DE L'ETAT 2</i>	---	24H	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	2

<b>MODUL 3 - VERTIEFUNG FRANZÖSISCHES RECHT (4 ECTS – Coefficient 2)</b>					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
<b>DROIT CIVIL FRANÇAIS</b> <i>PAR UN ENSEIGNANT DE TOURS</i>	18H	---	2	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	4

<b>MODUL 4 - PRAKTIKUM &amp; SCHLÜSSELKOMPETENZEN (10 ECTS – Coefficient 2)</b>					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
<b>ENGLISCH (FACHSPRACHENKURS)</b> <i>ANGLAIS</i>	---	24H	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>FERIENPRAKTIKUM</b> <i>STAGE DE 4 SEMAINES DONT 2 DANS UN PAYS GERMANOPHONE OU EN INSTITUTION INTERNATIONALE</i>	---	---	3	Rapport de stage	7

# LICENCE DROIT FRANÇAIS DROIT ALLEMAND 3<sup>ème</sup> année (TOURS)

## SEMESTRE 5

<b>MODULE 1 – ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1 (8ECTS - Coefficient 3)</b>					
<i>MATIERES</i>	<i>COURS</i>	<i>TD</i>	<i>COEFFICIENT</i>	<i>TYPE D'EXAMEN PAR SESSION</i>	<i>CR. EUROPEENS</i>
<b>DROIT DES SOCIETES 1</b>	36H	---	2	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	4
<b>DROIT DES CONTRATS SPECIAUX</b>	36H	---	2	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	4

<b>MODULE 2 – ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 2 (8 ECTS - Coefficient 3)</b>					
<i>MATIERES</i>	<i>COURS</i>	<i>TD</i>	<i>COEFFICIENT</i>	<i>TYPE D'EXAMEN PAR SESSION</i>	<i>CR. EUROPEENS</i>
<b>DROIT DES SOCIETES 1</b>	---	18H	1	S1: Contrôle Continu S2: Contrôle Continu	2
<b>DROIT DU TRAVAIL 1</b>	36H	18H	ET 2 CC 1	S1: Contrôle Continu S2: Contrôle Continu	6

<b>MODULE 3 – ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES (8 ECTS - Coefficient 3)</b>					
<i>MATIERES</i>	<i>COURS</i>	<i>TD</i>	<i>COEFFICIENT</i>	<i>TYPE D'EXAMEN PAR SESSION</i>	<i>CR. EUROPEENS</i>
<b>METHODOLOGIE ET INITIATION A LA RECHERCHE</b>	---	12H	---	Quitus de présence	---
<b>DROIT DE L'UNION EUROPEENNE</b>	36H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	4
<b>DROIT ALLEMAND APPROFONDISSEMENT</b>	---	24H	3	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	4

<b>MODULE 4 – COMPETENCES TRANSVERSALES (6 ECTS - Coefficient 1)</b>					
<i>MATIERES</i>	<i>COURS</i>	<i>TD</i>	<i>COEFFICIENT</i>	<i>TYPE D'EXAMEN PAR SESSION</i>	<i>CR. EUROPEENS</i>
<b>LANGUE VIVANTE ANGLAIS</b>	---	18H	3	S1: Contrôle Continu S2: Ecrit / Oral	3
<b>PROJETS COLLECTIFS</b>	---	15H	2	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>MOBIL</b>	2H	4H	---	Certification	---

## SEMESTRE 6

<b>MODULE 1 – ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1 (8 ECTS - Coefficient 3)</b>					
<i>MATIERES</i>	<i>COURS</i>	<i>TD</i>	<i>COEFFICIENT</i>	<i>TYPE D'EXAMEN PAR SESSION</i>	<i>CR. EUROPEENS</i>
<b>DROIT DES SOCIETES 2</b>	36H	---	2	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	4
<b>DROIT DES CONTRATS SPECIAUX 2</b>	36H	---	2	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	4

<b>MODULE 2 – ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 2 (8 ECTS - Coefficient 3)</b>					
<i>MATIERES</i>	<i>COURS</i>	<i>TD</i>	<i>COEFFICIENT</i>	<i>TYPE D'EXAMEN PAR SESSION</i>	<i>CR. EUROPEENS</i>
<b>DROIT DES SOCIETES 2</b>	---	18H	1	S1: Contrôle Continu S2: Contrôle Continu	2
<b>REGIME GENERAL DES OBLIGATIONS</b>	36H	18H	ET 2 CC 1	S1: Contrôle Continu S2: Contrôle Continu	6

<b>MODULE 3 – ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES (8 ECTS - Coefficient 3)</b>					
<i>MATIERES</i>	<i>COURS</i>	<i>TD</i>	<i>COEFFICIENT</i>	<i>TYPE D'EXAMEN PAR SESSION</i>	<i>CR. EUROPEENS</i>
<b>ATELIERS DE TRAVAUX BILINGUES</b> <i>INTRODUCTION A L'INTERCULTURALITE</i>	---	24H	1	S1: Contrôle Continu S2: Ecrit / Oral	1
<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2</b>	36H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	4
<b>MEMOIRE EN FRANÇAIS</b>	---	---	3	S1: Ecrit S2: Ecrit	3

<b>MODULE 4 – COMPETENCES TRANSVERSALES (6 ECTS - Coefficient 1)</b>					
<i>MATIERES</i>	<i>COURS</i>	<i>TD</i>	<i>COEFFICIENT</i>	<i>TYPE D'EXAMEN PAR SESSION</i>	<i>CR. EUROPEENS</i>
<b>LANGUE VIVANTE</b> <i>ANGLAIS</i>	---	18H	3	S1: Contrôle Continu S2: Ecrit / Oral	3
<b>PROJETS COLLECTIFS</b>	---	15H	2	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	2
<b>CERCIP</b>	20H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	1

**Convention de coopération  
concernant la mise en place d'un double diplôme  
de Master en Lettres**

**entre**

**l'Université de Tours**

**France**

**et**

**l'Université du Monténégro**

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret N°85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale ;

Vu la circulaire N°2015-0012 du 24 mars 2015 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'État par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Conformément à la Charte de qualité relative aux diplômes en partenariat international adoptée par l'Université de Tours lors de son Conseil d'administration du 4 octobre 2010 ;

Pour la France,

La convention suivante est passée

ENTRE

l'Université de Tours, représentée par son Président, Monsieur Philippe Vendrix, d'une part,

ET

l'Université du Monténégro, représentée par son Recteur, Monsieur Danilo Nikolić d'autre part,

**1. PREAMBULE**

Ce projet de co-diplôme de Master de Lettres avec le Département de français de la Faculté de Philologie de l'Université du Monténégro est l'aboutissement de quinze années de coopération entre les deux établissements tant en matière de formation que de recherche.

En 1999-2000, le Ministère français des Affaires Étrangères a confié à l'Université de Tours la gestion d'un Cooop (projet subventionné visant le renforcement de la langue et de la culture française dans les pays de l'Est et du Sud-Est de l'Europe) ayant pour objectifs la formation d'enseignants monténégrins de français à l'université et la mise en place d'un Département de français aux normes européennes à la Faculté de Philosophie – à partir de 2015 la Faculté de Philologie – de l'Université du Monténégro (sise à Nikšić).

Ce projet a permis de financer la formation de cinq doctorants monténégrins à Tours (avec une année complète en DEA puis en master 2 et des missions annuelles lors de leur préparation du doctorat). Plusieurs enseignants de Lettres de l'Université de Tours sont en outre intervenus à l'Université du Monténégro pour concourir à la mise en place du Département de français. La signature d'une convention cadre entre les deux établissements a permis d'intensifier et d'enrichir ces échanges.

Ce sont précisément les docteurs formés à l'Université de Tours, recrutés par l'Université du Monténégro, qui ont concouru à la construction à la Faculté de Philosophie de Nikšić d'un Département de français aux normes européennes.

## **2. OBJECTIF DE LA CONVENTION**

Par la présente convention, les partenaires manifestent leur volonté commune de mettre en place une formation pour les étudiants monténégrins menant à la délivrance d'un double-diplôme de Master en Lettres. Ce diplôme s'appuie, pour l'Université de Tours, sur le diplôme de Master Arts, Lettres et Civilisations, parcours "Lettres", et pour l'Université du Monténégro, sur le Master "Langue et littérature françaises".

La formation proposée, élaborée conjointement par les partenaires, est destinée à permettre aux étudiants monténégrins du Master 2 "Langue et littérature" de suivre leur cursus à Tours et de mettre en place un échange d'enseignants.

L'objectif de cette convention est de définir les conditions et modalités d'organisation de la formation, ainsi que les responsabilités qui incombent à chaque établissement. Dans la présente convention, seule la participation des étudiants de l'Université du Monténégro est comprise dans le programme d'échange, les étudiants de l'Université de Tours ne seront ainsi pas concernés par cette formation.

## **3. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

### **3.1. Mise en œuvre et gestion de la formation**

Les responsables pédagogiques et scientifiques du projet sont :

- pour l'Université de Tours : M. Jean-Jacques Tatin-Gourier
- pour l'Université du Monténégro : M. Dragan Bogojević.

De manière plus générale, le bon déroulement de la formation est assuré par les équipes pédagogiques des formations des deux partenaires impliquées dans le projet.

### **3.2. Elaboration du programme de la formation**

Le programme pédagogique a été élaboré conjointement par les établissements partenaires et est annexé à la présente convention ; il couvre l'ensemble de la période d'études, à savoir deux années d'études permettant l'obtention du titre de Master.

### **3.3. Evaluation de la formation**

Un comité de pilotage est créé : il se réunira au moins une fois par an et comprend trois membres pour chaque établissement partenaire, à savoir :

- pour l'Université de Tours : Élisabeth Gavaille, Maître de conférences, habilitée à diriger des recherches, Jean-Jacques Tatin-Gourier, Professeur des universités, et Marie-Paule Pilorge, Maître de conférences.
- pour l'Université du Monténégro : Dragan Bogojević, Professeur aux formations doctorales, Jasmina Nikčević, Maître de conférences, et Spomenka Delibašić, Maître de conférences.

Le comité de pilotage est chargé d'examiner les résultats de la coopération, de restituer un bilan pour chaque établissement partenaire et de proposer les décisions nécessaires à toute amélioration ou extension du programme de coopération. Le bilan des actions réalisées sera transmis chaque année à la

Direction des Relations Internationales de l'Université de Tours et au service ad hoc de l'Université du Monténégro.

En outre, la formation sera évaluée annuellement par la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) de l'Université de Tours.

#### **4. ADMISSION ET SUIVI DES ETUDIANTS**

##### **4.1. Procédure**

Les établissements partenaires conviennent d'examiner conjointement les dossiers des candidats monténégrins. La période de candidature se déroule au cours du premier semestre de l'année précédant le séjour : il est prévu une audition des candidats, après sélection des dossiers écrits (avril/mai).

Pour être admis à s'inscrire en double-diplôme de Master, les étudiants de l'Université du Monténégro doivent être titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui délivré au terme de la formation, soit pour la France et le Monténégro, un diplôme de Licence, mention Lettres. De plus, pour suivre les enseignements en langue française de l'Université de Tours, les étudiants doivent posséder un niveau de français correspondant au minimum au niveau B2 acquis du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

##### **4.2. Inscription**

Pendant leurs deux années de Master, les étudiants monténégrins sont inscrits dans les deux établissements, à la fois à l'Université de Tours et à l'Université du Monténégro.

Lors de la première année de Master, les étudiants monténégrins suivent les enseignements à l'Université du Monténégro et s'acquittent des frais d'inscription dans cette université.

Lors de la deuxième année de Master, les étudiants monténégrins suivent les enseignements à l'Université de Tours et s'acquittent des frais d'inscription dans cette université.

##### **4.3. Droits et obligations**

###### *- Pour les étudiants :*

- Ils doivent se conformer aux dispositions administratives de chaque établissement ;
- Ils doivent contracter, à leurs frais, une assurance médicale obligatoire adaptée, incluant les frais médicaux spécifiques, l'hospitalisation et le rapatriement, et en apporter la preuve ;
- Ils doivent prendre en charge l'ensemble des dépenses afférentes à la formation et particulièrement celles liées au séjour dans l'établissement d'accueil (assurance responsabilité civile, transport, hébergement, restauration, dépenses personnelles et le cas échéant, celles des accompagnants à charge) ;
- Durant la période de mobilité dans l'établissement partenaire, prévue dans l'annexe pédagogique jointe à la présente convention, ils jouissent des mêmes droits et prérogatives que les étudiants locaux ;
- Ils bénéficient en outre de l'ensemble des informations utiles leur permettant de suivre la formation et d'effectuer leur mobilité dans des conditions optimales.

###### *- Pour les établissements partenaires :*

- Ils s'engagent à assister les étudiants pendant toute la durée de la formation, sur les plans administratif et pédagogique ;
- L'établissement d'origine fournit aux étudiants toutes les informations utiles pour les préparer au séjour dans l'établissement partenaire ;
- L'établissement d'accueil s'efforce, dans la mesure du possible, de renseigner et d'aider les étudiants pour la recherche d'un logement, prioritairement sur le campus.



## **5. ORGANISATION DES ETUDES**

### **5.1. Organisation des enseignements**

L'organisation du parcours de formation prévoit que chaque étudiant suive sa première année de Master à l'Université du Monténégro. En deuxième année de formation, tous les étudiants inscrits dans le double diplôme effectuent leur formation à l'Université de Tours, que ce soit au premier et au deuxième semestre.

La formation est d'une durée totale de deux années et compte, pour le diplôme français, 30 ECTS par semestre, soit un total de 60 ECTS par an et 120 ECTS pour les deux années de formation. Son organisation (unités d'enseignement, crédits ECTS, schéma de mobilité, etc.) est précisée dans l'annexe pédagogique jointe à la convention. La langue officielle de la formation est le français : le niveau de langue attendu en fin de formation est le C1.

### **5.2. Mémoire de recherche**

La rédaction du mémoire (50 à 80 pages) est dirigée par deux enseignant(e)s, un(e) de chaque université. La langue de rédaction sera le français. Le mémoire portera sur un sujet de langue ou littérature française et francophone.

Pour garantir une mise en œuvre efficace de la direction binationale, les directeurs/ directrices de mémoire resteront en contact étroit avec le candidat/ la candidate ainsi qu'entre eux/ elles en se servant (pour compléter ou substituer à la communication en face-à-face) des médias électroniques (courriel, Facebook, Skype, visio-conférence, etc.) ainsi que de la télécommunication.

La soutenance du mémoire de recherche se fera devant un jury composé des directeurs de recherche et de deux autres membres de l'équipe pédagogique binationale. La soutenance se fera en français et comprendra 50 minutes : 20 minutes de présentation par l'étudiant (intérêt du sujet choisi, difficultés rencontrées, méthode suivie pour mener à bien le sujet, conclusions auxquelles le travail a permis d'aboutir) et 30 minutes de discussion.

### **5.3. Evaluation des étudiants**

Chaque semestre de formation, les étudiants sont soumis aux conditions et modalités d'évaluation qui sont celles de la formation du site universitaire où ils se situent (à l'Université du Monténégro en première année de formation ; à l'Université de Tours en deuxième année de formation). De plus, les résultats validés dans une université sont validés par l'université partenaire.

A la fin des deux années de formation, sous réserve d'avoir validé l'ensemble des quatre semestres de formation, les étudiants se voient délivrer un double-diplôme, à savoir :

- le diplôme de Master Arts, Lettres et Civilisations, parcours "Lettres" de l'Université de Tours,
- le diplôme de Master de Langue et littérature françaises, mention "Langue et Littérature françaises" de l'Université du Monténégro.

## **6. POURSUITE D'ETUDES ET DEBOUCHES PROFESSIONNELS**

Dans le cas où un étudiant diplômé a effectué son stage en laboratoire de recherche, la formation proposée permet l'inscription en thèse.

## **7. ACTIVITES DE COOPERATION**

Les établissements partenaires s'efforcent de réaliser des actions de coopération afin de favoriser les échanges d'expériences et le transfert de compétences. Chaque semestre, les partenaires procéderont à un échange de professeur (de 6 à 12 heures de cours à réaliser dans l'établissement partenaire). A l'Université de Tours, les enseignants-chercheurs interviendront dans le cadre du programme de Master parcours "Lettres". Des échanges sont par ailleurs prévus en matière de recherche : organisation de journées d'étude communes, participation aux colloques organisés par les universités partenaires.

En matière de formation, les frais de déplacement des enseignants-chercheurs, tant en France qu'au Monténégro, sont à la charge des composantes des établissements d'origine portant la formation. Quant aux frais de séjour, ils sont à la charge des composantes des établissements d'accueil portant les formations.

Toute autre initiative ne pourra être prise sans qu'ait été obtenu, auparavant, un support financier la concernant.

## **8. DISPOSITIONS JURIDIQUES**

La présente convention entrera en vigueur après signature par les deux parties et approbation par les autorités compétentes. Sa validité est de 2 ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 mois, la dénonciation ne pouvant prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours. En cas de dénonciation de cette convention, les étudiants déjà engagés dans la formation terminent l'année universitaire.

En cas de révision ou de renouvellement, la convention sera à nouveau présentée aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

Si des difficultés surviennent, les établissements partenaires s'engagent à tenter de résoudre le litige à l'amiable, par voie de conciliation directe, en réunissant le comité de pilotage du programme. Si le litige persiste, les établissements partenaires s'en remettent au tribunal compétent sur le territoire français.

Le présent document est reproduit en 4 (quatre) exemplaires signés : deux en langue française et deux en langue monténégrine, chacun des textes faisant également foi.

Fait à Tours, le

Fait à Podgorica, le

**Le Président de l'Université  
de Tours**

**Le Recteur de l'Université  
du Monténégro**

**Philippe Vendrix**

**Danilo Nikolić**

**P.J. :** Annexe pédagogique, comprenant les maquettes des deux années de formations, ainsi que les modalités de contrôle des connaissances dans chaque établissement.

**CONVENTION DE COOPERATION ENTRE L'UNIVERSITÉ DE TOURS (FRANCE) ET L'UNIVERSITÉ DE MURCIA (ESPAGNE) CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN DOUBLE DIPLÔME DE MASTER LANGUES ET SOCIÉTÉS, PARCOURS ETUDES CULTURELLES / MASTER LITTÉRATURE COMPARÉE EUROPÉENNE**

**ENTRE**

**Pour l'Espagne,**

M. José Luján Alcaraz, Recteur de l'Université de Murcia, agissant comme son représentant en vertu des pouvoirs que lui confère sa nomination par décret de la Communauté Autonome de Murcia 337/2018 du 3 avril 2018, publié au B.O.R.M. du 14 avril 2018 et conformément aux compétences que lui accordent l'article 20 de la Loi Organique des universités 6/2001 du 21 décembre 2001, et l'article 42 des Statuts approuvés par le décret 85/2004, du 27 août 2004 publié au B.O.R.M. du 6 septembre 2004,

d'une part,

**ET**

**Pour la France,**

M. Philippe Vendrix, Président de l'Université de Tours, NIF n° FR 34193708005, agissant en vertu des attributions qui lui sont conférées par le Code de l'Éducation, et notamment son article L712-2, et par les statuts de l'université,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret n°85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Éducation Nationale,

Vu la circulaire N°2015-0012 du 24 mars 2015 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'État par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Conformément à la Charte de qualité relative aux diplômes en partenariat international adoptée par l'Université de Tours lors de son conseil d'administration du 4 octobre 2010,

d'autre part,

les deux parties reconnaissant mutuellement leur capacité juridique à établir la présente convention et à cet effet

**IL EST CONVENU**

Que la présente convention a été établie par les deux universités sur les bases suivantes :

- a- Qu'elles partagent les mêmes objectifs dans les domaines scientifiques et culturels,
- b- Qu'elles sont des institutions de promotion et d'échange de connaissances scientifiques et culturelles,

- c- Qu'elles ont les mêmes objectifs en ce qui concerne le développement de la recherche, de la formation et de la diffusion de la culture,
- d- Qu'elles sont des institutions avec une personnalité juridique propre qui leur confère le droit d'établir des conventions de ce type permettant le parfait accomplissement de la mission qui leur est assignée,
- e- Qu'elles ont le souci de développer une collaboration internationale basée sur l'égalité et l'assistance mutuelle,
- f- Qu'elles sont compétentes dans le développement de programmes internationaux qui favorisent l'obtention d'un double diplôme.

L'interconnexion entre institutions au niveau international, le développement d'accords de collaboration entre elles et le cadre de l'espace européen d'enseignement supérieur nous conduisent de plus en plus à la mise en œuvre d'actions qui détermineront la création de diplômes conjoints et de doubles diplômes.

## **ARTICLES**

### **Article 1. -OBJET DE LA CONVENTION**

Le but de la présente convention est de proposer aux étudiants de *Grado* (bac +4) de l'Université de Murcia et de Master de l'Université de Tours un programme en partenariat international pour l'obtention d'un double diplôme.

Ce programme permet aux étudiants l'obtention de deux diplômes, l'un espagnol, attribué par l'Université de Murcia, l'autre français, attribué par l'Université de Tours, sur la base de la reconnaissance mutuelle par chacune des universités des crédits ECTS obtenus par les étudiants dans l'université d'accueil et dans le cadre d'un cursus unique de formation préalablement élaboré par les deux universités selon les principes d'égalité, de réciprocité et d'équilibre des échanges.

### **Article 2. -DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

Le programme décrit à l'article 1, obéira, en fonction du niveau d'études (*Grado* ou Master) aux règles générales suivantes :

2.1 Le double diplôme de Master sera constitué par un diplôme de Master Langues et Sociétés, Parcours Etudes culturelles, délivré par l'Université de Tours et par un diplôme de Master en Littérature Comparée Européenne, délivré par l'Université de Murcia.

2.2 Le programme sera ouvert à un maximum de huit étudiants par année universitaire pour chacune des deux universités.

2.3 Chaque université sélectionnera les candidats satisfaisant aux conditions établies par la présente convention (voir Article 2.7 et Annexe VII) et en fera parvenir la liste accompagnée de tous les documents nécessaires à l'université d'accueil. La période de sélection se déroulera de mars à juin.

2.4 A la présente convention s'ajoutent les annexes suivantes :

-Annexe I : Listes des matières et/ou enseignements que les étudiants devront avoir obligatoirement validés dans leur université d'origine pour pouvoir poursuivre leur cursus dans l'université d'accueil

-Annexe II : Description du cursus du programme en partenariat international dans chacune des deux universités

-Annexe III : Tableaux des équivalences entre les matières et/ou enseignements des deux universités

-Annexe IV : Equivalence entre le système de notation français et le système espagnol

-Annexe V : Système de crédits de notation ECTS

-Annexe VI : Composition et mode de fonctionnement de la commission de suivi chargée de veiller au respect des termes de la convention de double diplôme

-Annexe VII : Conditions d'accès au programme d'études faisant l'objet de la convention et conditions de délivrance du double diplôme

-Annexe VIII : Programme d'études objet de la convention

-Annexe IX : Inscription

2.5 Dans les termes de la présente convention, les universités devront vérifier que les candidats répondent aux conditions d'accès et d'admission définies par chaque institution. A cet effet, les étudiants de l'Université de Tours devront être admis selon la procédure établie par l'Université de Murcia et de leur côté ceux de l'université de Murcia devront respecter la procédure de l'Université de Tours

2.6 Les établissements signataires de la convention de double diplôme fourniront les informations et l'assistance favorisant l'intégration des étudiants à la vie universitaire ainsi qu'au contexte culturel, social et économique de la ville d'accueil.

2.7 Afin de pouvoir être admis dans l'université d'accueil et que celle-ci puisse délivrer le diplôme sous réserve de validation des matières prévues dans le programme, l'étudiant devra avoir obtenu préalablement un minimum de 180 crédits ECTS acquis au niveau du *Grado* en Espagne ou de la Licence en France. Ces informations apparaissent en Annexe VII de la convention et sont valables aussi bien pour les étudiants de l'Université de Murcia que de l'Université de Tours. De plus, les étudiants doivent répondre aux critères de compétences mentionnés à l'Annexe VII. En ce qui concerne les compétences linguistiques en particulier :

-pour l'Université de Tours : les étudiants devront avoir au moins le niveau B2 acquis du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues en français et en castillan. Ce niveau sera contrôlé par une entrevue avec un enseignant de l'université d'origine de l'étudiant.

-pour l'Université de Murcia : les étudiants du *Grado* d'Etudes Françaises, devront avoir validé les matières de Langue Française V et VI (voir Annexe I). Les étudiants du *Grado* de Langue et Littérature Espagnoles, devront fournir les documents prouvant qu'ils possèdent la certification du niveau B2 en langue française.

La formation s'organisera de la façon suivante :

o Première année de la formation à l'Université de Tours :

La première année du Master Langues et Sociétés, Parcours Etudes culturelles de l'Université de Tours comprend deux semestres de 66 heures de séminaires de spécialité (littérature et civilisation hispanophones, langue espagnole et recherche) en langue espagnole et de 48 heures de séminaires d'études culturelles en langue française. Au premier semestre s'ajoutent 10 heures consacrées à l'élaboration du mémoire et à la participation à des manifestations de recherche. L'ensemble des séminaires de chaque semestre représente un total de 30 crédits ECTS.

A la fin du second semestre de la première année, les étudiants des deux universités doivent produire un mémoire de 50 pages sous la tutelle d'un professeur de l'université de Tours, en français ou en espagnol, et ce en accord avec leur tuteur. Ce mémoire est consacré à la présentation d'un projet de recherche (méthodologie, construction d'une problématique et d'un plan, élaboration d'une bibliographie primaire et secondaire). La soutenance se déroule en présence du tuteur et éventuellement d'un membre de l'équipe pédagogique du master de Tours.

o Deuxième année de la formation à l'Université de Murcia :

Le Master de Littérature Comparée Européenne de l'Université de Murcia comprend deux semestres de 224 heures de cours et séminaires d'études littéraires et d'études culturelles en langue castillane. L'ensemble des séminaires de chaque semestre représente un total de 30 crédits ECTS.

A la fin du second semestre de la deuxième année, les étudiants des deux universités doivent produire un mémoire de 25 000 à 30 000 mots et de 100 pages minimum (bibliographie et annexes comprises) sous la cotutelle d'un professeur de l'Université de Murcia et d'un professeur de l'Université de Tours. Ce mémoire est rédigé en castillan ou en français en accord avec les deux tuteurs. La soutenance se déroule devant un jury composé soit seulement par les deux directeurs de recherche, soit par les deux directeurs et un membre de l'équipe pédagogique du Master de chacune des universités en présence de ces derniers ou bien par visio-conférence.

Les programmes d'études que les étudiants suivront à l'Université de Tours et ceux de l'Université de Murcia qui sont l'objet de la présente convention figurent en Annexe III.

2.8 Figurent aussi en annexe les informations relatives au contrat d'études et les tableaux d'équivalence des étudiants ainsi que les noms des responsables pédagogiques, les modalités de suivi et d'évaluation des études.

### **Article 3. -ENGAGEMENTS DE L'UNIVERSITE DE MURCIA**

Pour la mise en œuvre des objectifs définis à l'article 1, la Faculté des Lettres de l'Université de Murcia s'engage à :

- a) Délivrer le titre de Master en Littérature Comparée Européenne aux étudiants de l'Université de Tours à condition qu'ils aient validé tous les enseignements et travaux des deux années du programme en partenariat international décrit à l'Annexe II et cela dans le respect des règlements en vigueur dans les établissements partenaires.
- b) Reconnaître les études suivies par les étudiants de l'Université de Murcia à l'Université de Tours et leur délivrer en conséquence le titre de *Grado* en Etudes Françaises et en Langue et Littérature Espagnoles et ce conformément aux dispositions prévues à l'Annexe III.

#### **Article 4. -ENGAGEMENTS DE L'UNIVERSITE DE TOURS**

Afin de mettre en œuvre les objectifs définis à l'article 1, l'Université de Tours s'engage à :

- a) Délivrer le titre de Master Langues et Sociétés, Parcours Etudes culturelles aux étudiants de l'Université de Murcia à condition qu'ils aient validé tous les enseignements et travaux des deux années du programme en partenariat international décrit à l'Annexe II et cela dans le respect des règlements en vigueur dans les établissements partenaires.
- b) Reconnaître les études suivies par les étudiants de l'Université de Tours à l'Université de Murcia et leur délivrer en conséquence le titre de Master Langues et Sociétés, Parcours Etudes culturelles et ce conformément aux dispositions prévues à l'Annexe III.

#### **Article 5. -DROITS ET OBLIGATIONS DES ETUDIANTS**

Les étudiants qui participeront au programme décrit dans le présent accord devront être inscrits dans les deux universités.

Selon le principe de réciprocité, les étudiants qui participent au programme décrit dans le présent accord sont exemptés du règlement des droits d'inscription dans l'université d'accueil. Ils n'auront à régler éventuellement dans cette dernière que certains frais annexes dont ils seront informés à l'avance et qui seront prévus par le calendrier universitaire (médecine universitaire, transport et/ou activités sportives universitaires).

Les autres droits et démarches administratives, tels que la délivrance du diplôme et les certificats, seront payés par les étudiants conformément aux règles générales en vigueur dans chaque institution. Dans le cas de la scolarité à l'Université de Murcia, les étudiants devront payer les droits afférents à la délivrance du diplôme et à celle des relevés de notes et cela seulement s'ils souhaitent demander et acquérir ces documents. Des informations complémentaires concernant le montant de ces droits sont disponibles via le lien suivant : <http://www.um.es/web/letras/contenido/centro/secretaria/solicitud-titulo>.

Les étudiants qui rempliront les conditions nécessaires pourront solliciter auprès de leur université d'origine une aide Erasmus pour toute la durée de leur séjour d'études dans l'université d'accueil.

Dans les deux universités, et pour tout ce qui correspond aux questions universitaires, tous les étudiants seront soumis aux mêmes droits et devoirs que les étudiants de l'université d'accueil précisés dans l'Annexe IX.

#### **Article 6. -COMMISSION MIXTE DE SUIVI**

A la signature de la présente convention, les deux parties constituent d'un commun accord une commission mixte paritaire de suivi composée de représentants désignés en leur sein. La liste des membres de cette commission pour chaque université figure à l'Annexe VI de la présente convention. Cette commission sera responsable de la planification, du suivi et de l'évaluation des résultats du programme.

Les deux responsables pédagogiques chargés de veiller au bon fonctionnement de la formation sont Maria Gloria Ríos Guardiola (Département de Philologie Française, Romane, Italienne et Arabe) pour

l'Université de Murcia et Marie-Hélène Soubeyroux (Faculté des Lettres et Langues, Département d'Espagnol et de Portugais) pour l'Université de Tours.

La commission mixte de suivi se réunira chaque fois que l'une des parties le demandera et élaborera des rapports et des propositions à l'intention des instances dirigeantes de chacune des universités.

#### **Article 7. -DUREE**

La présente convention entrera en vigueur après approbation et signature par les autorités compétentes des deux universités. Sa validité est de 5 ans (soit jusqu'à l'année universitaire 2022-2023, conformément à la durée de l'habilitation nationale du Master Langues et Sociétés, Parcours Etudes culturelles de l'Université de Tours). Elle pourra être renouvelée selon accord passé entre les deux parties six mois avant sa date d'expiration : en cas de reconduction, la convention sera à nouveau examinée par les instances compétentes en conformité avec la réglementation en vigueur.

#### **Article 8. -DENONCIATION**

L'une ou l'autre des parties pourra dénoncer par écrit la convention en respectant un préavis de 6 mois, la dénonciation ne pouvant prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours. Les étudiants en cours de formation termineront dans tous les cas leur année universitaire.

#### **Article 9. -LITIGES**

En cas de désaccord au sujet de l'interprétation, du déroulement, de la modification, de la résolution et des effets qui pourraient survenir suite à l'application de la présente convention, les deux parties s'engagent à résoudre le litige à l'amiable après réunion de la commission de suivi du programme. Si le litige persiste, les parties s'en remettront aux instances juridiques compétentes.

Le présent document est reproduit en quatre exemplaires signés chacun valant ce que de droit : deux en français et deux en espagnol.

POUR L'UNIVERSITÉ DE TOURS

POUR L'UNIVERSITÉ DE MURCIA

LE PRÉSIDENT

LE RECTEUR

Philippe Vendrix

José Orihuela Calatayud

Date :

Date :

**ANNEXE I** - Listes des matières et/ou enseignements que les étudiants devront avoir obligatoirement validé dans leur université d'origine pour pouvoir poursuivre leur cursus dans l'université d'accueil



Les étudiants de Murcia souhaitant poursuivre leurs études à l'Université de Tours devront avoir obligatoirement validé les matières suivantes :

-pour les étudiants de *Grado* d'Etudes Françaises : les matières correspondant aux trois premières années d'études du *Grado* dont la matière optionnelle (*optativa*) de troisième année suivante :

2979. LITERATURAS FRANCÓFONAS (EUROPA, ÁFRICA Y AMÉRICA)

-pour les étudiants de *Grado* de Langue et Littérature Espagnoles : les matières correspondant aux trois premières années d'études du *Grado* dont les matières optionnelles (*optativas*) de troisième année suivantes :

1288. LITERATURA ESPAÑOLA. POESÍA

1289. LITERATURA ESPAÑOLA. NARRATIVA

Les étudiants de l'Université de Tours souhaitant poursuivre leurs études à l'Université de Murcia devront avoir obligatoirement validé les Unités d'Enseignement correspondant à la première année du Master Langues et Sociétés, Parcours Etudes culturelles. Ces matières qui sont mentionnées et détaillées dans les tableaux de l'Annexe VIII sont les suivantes :

UE70 Etudes culturelles

UE 71 Littératures et civilisations de spécialité. Espagnol

UE 72 Langues et traductions de la recherche. Espagnol

UE 73 Recherche

UE 80 Etudes culturelles

UE 81 Littératures et civilisations de spécialité. Espagnol

UE 82 Langues et traductions de la recherche. Espagnol

UE 83 Mémoire et soutenance

**ANNEXE II** - Description du cursus du programme en partenariat international dans chacune des deux universités

*Première année du programme de double diplôme à l'Université de Tours :*

La première année du Master Langues et Sociétés, Parcours Etudes Culturelles de l'Université de Tours comprend deux semestres de 66 heures de séminaires de spécialité (littérature et civilisation hispanophones, langue espagnole et recherche) en langue espagnole et de 48 heures de séminaires d'études culturelles en langue française. Au premier semestre s'ajoutent 10 heures consacrées à l'élaboration du mémoire et à la participation à des manifestations de recherche. L'ensemble des séminaires de chaque semestre représente un total de 30 crédits ECTS.

A la fin du second semestre de la première année (entre mai et juillet), les étudiants des deux universités doivent produire un mémoire de 50 pages en français ou en espagnol consacré à la présentation d'un projet de recherche (méthodologie, construction d'une problématique et d'un plan, élaboration d'une bibliographie primaire et secondaire).

*Deuxième année du programme de double diplôme à l'Université de Murcia*

Le Master de Littérature Comparée Européenne de l'Université de Murcia comprend deux semestres de 224 heures de cours et séminaires d'études littéraires et d'études culturelles en langue castillane. L'ensemble des séminaires de chaque semestre représente un total de 30 crédits ECTS.

A la fin du second semestre de la deuxième année, les étudiants de chaque université doivent produire un mémoire de 25000 à 30000 mots et 100 pages minimum (bibliographie et annexes comprises) en castillan ou en français sous la cotutelle d'un enseignant de l'université de Murcia et d'un enseignant de l'Université de Tours. La soutenance se fera entre mai et juillet devant un jury composé de deux ou quatre enseignants membres de l'équipe pédagogique de chaque université (un de Tours + un de Murcia ou deux de Tours + deux de Murcia) et en présence de ces derniers ou par visio-conférence.

**ANNEXE III** - Tableaux des équivalences entre les différentes matières et/ou enseignements des deux universités

*Première année du programme de double diplôme*

à l'Université de Tours

Tableau de correspondance entre les Unités d'Enseignement de la 1ère année du Master Langues et Sociétés, Parcours Etudes Culturelles (colonne de droite) et les matières du *Grado* de Langue et Littératures Espagnoles (colonne de gauche) :

1292. ESPAÑOL SEGUNDA LENGUA / L2 (II) 6 ECTS CUATR. (1)	UE82. LANGUES ET TRADUCTION DE LA RECHERCHE: ESPAGNOL. Lenguas en contacto y traducción 4 ECTS CUATR. (2)  UE73 RECHERCHE Élaboration du projet de recherche et présence à des ateliers de recherche, journées d'étude, colloques 4 ECTS CUATR. (1)
1293. LITERATURA ESPAÑOLA S. XX (I) 6 ECTS CUATR. (1)	UE70. ETUDES CULTURELLES EC1. THEORIES ET POLITIQUES De « l'esprit du capitalisme » à l'éthique socio-écologique 5 ECTS CUATR. (1)
1296. VARIIDADES SOCIALES DEL ESPAÑOL 6 ECTS CUATR. (1)	UE72. LANGUES ET TRADUCTION DE LA RECHERCHE: ESPAGNOL Redacción científica 1 6 ECTS CUATR. (1)
1298. LITERATURA HISPANOAMERICANA 6 ECTS CUATR. (1)	UE71. LITTERATURES ET CIVILISATIONS DE SPECIALITE EC2. CIVILISATIONS HISPANOPHONES Política, sociedad y cultura en la España de la Ilustración Tradiciones, modernidad y conflictos interculturales: imágenes hispano-americanas 5 ECTS CUATR. (1)  UE81. LITTERATURES ET CIVILISATIONS DE SPECIALITE EC2. CIVILISATIONS HISPANOPHONES Política, sociedad y cultura en la España del liberalismo Diversité culturelle et intégration: l'héritage colonial des américaines 4 ECTS CUATR. (2)
1301. CUESTIONES DE LITERATURA COMPARADA 6 ECTS CUATR. (1)	UE70. ETUDES CULTURELLES EC2. CENTRES ET PERIPHERIES Paradigmes coloniaux pendant le long XIXe siècle : regards croisés : Royaume-Uni, Allemagne et Autriche 5 ECTS CUATR. (2)
1294. LITERATURA ESPAÑOLA S. XX (II) 6 ECTS CUATR. (2)	UE71. LITTERATURES ET CIVILISATIONS DE SPECIALITE EC1. LITTERATURES HISPANOPHONES Libertad creativa en el Siglo de Oro y peso de las reglas : nacimiento de la novela ¿Qué libertad para evitar el margen ? El caso de la literatura infantil y juvenil española 5 ECTS CUATR. (1)  UE80. ETUDES CULTURELLES EC2. MÉDIAS, ARTS, CULTURES POPULAIRES Dada et cætera 4 ECTS CUATR. (2)
1295. TIPOS DE DISCURSO EN ESPAÑOL 6 ECTS CUATR. (2)	UE80. ETUDES CULTURELLES EC1. THÉORIES ET SOCIÉTÉS Repenser l'espace : cultures du/en déplacement 4 ECTS CUATR. (2)  UE81. LITTERATURES ET CIVILISATIONS DE SPECIALITE EC1. LITTERATURES HISPANOPHONES Literatura y activismo en la América hispánica ¿Una nueva literatura mundial? Traducción, edición, difusión 4 ECTS CUATR. (2)
1302. LITERATURA ESPAÑOLA. TEATRO 6 ECTS CUATR. (2)	UE83 MÉMOIRE ET SOUTENANCE 10 ECTS CUATR. (2)

Le *Trabajo Fin de Grado* (12 ECTS) sera évalué à l'université de Murcia.

Tableau de correspondance entre les Unités d'Enseignement de la 1ère année du master Langues et Sociétés, Parcours Etudes Culturelles (colonne de droite) et les matières du *Grado* d'Etudes Françaises (colonne de gauche)

2939 LENGUA FRANCESA 7 6 ECTS CUATR. (1)	UE70. ETUDES CULTURELLES EC1. THEORIES ET POLITIQUES De « l'esprit du capitalisme » à l'éthique socio-écologique 5 ECTS CUATR. (1)
2975 CURSO MONOGRÁFICO DE LITERATURA FRANCESA: POESIA 6 ECTS CUATR. (1)	UE70. ETUDES CULTURELLES EC2. CENTRES ET PERIPHERIES Paradigmes coloniaux pendant le long XIXe siècle : regards croisés : Royaume-Uni, Allemagne et Autriche 5 ECTS CUATR. (2)  UE71. LITTERATURES ET CIVILISATIONS DE SPECIALITE EC1. LITTERATURES HISPANOPHONES Libertad creativa en el Siglo de Oro y peso de las reglas: nacimiento de la novela ¿Qué libertad para evitar el margen ? El caso de la literatura infantil y juvenil española 5 ECTS CUATR. (1)
2979 CURSO MONOGRÁFICO DE LITERATURA FRANCESA: OTROS GÉNEROS 6 ECTS CUATR. (2)	UE83 MÉMOIRE ET SOUTENANCE 10 ECTS CUATR. (2)
2978 CURSO MONOGRÁFICO DE LITERATURA FRANCESA: NARRATIVA 6 ECTS CUATR. (1)	UE71. LITTERATURES ET CIVILISATIONS DE SPECIALITE EC2. CIVILISATIONS HISPANOPHONES Politica , sociedad y cultura en la España de la Ilustración Tradiciones, modernidad y conflictos interculturales: imágenes hispano-americanas 5 ECTS CUATR. (1)
LENGUA MINOR (I) 6 ECTS CUATR. (1)	UE72. LANGUES ET TRADUCTION DE LA RECHERCHE: ESPAGNOL Redacción científica 1 6 ECTS CUATR. (1)
LENGUA MINOR (II) 6 ECTS CUATR. (1)	UE73 RECHERCHE Élaboration du projet de recherche et présence à des ateliers de recherche, journées d'étude, colloques 4 ECTS CUATR. (1)  UE81. LITTERATURES ET CIVILISATIONS DE SPECIALITE EC2. CIVILISATIONS HISPANOPHONES Politica , sociedad y cultura en la España del liberalismo Diversité culturelle et intégration: l'héritage colonial des Amériques 4 ECTS CUATR (2)
LENGUA MINOR (III) 6 ECTS CUATR. (2)	UE80. ETUDES CULTURELLES EC1. THÉORIES ET SOCIÉTÉS Repenser l'espace : cultures du/en déplacement 4 ECTS CUATR. (2)  UE82. LANGUES ET TRADUCTION DE LA RECHERCHE: ESPAGNOL. Lenguas en contacto y traducción 4 ECTS CUATR. (2)
LENGUA MINOR (IV) 6 ECTS CUATR. (2)	UE80. ETUDES CULTURELLES EC2. MÉDIAS, ARTS, CULTURES POPULAIRES Dada et cætera 4 ECTS CUATR. (2)  UE81. LITTERATURES ET CIVILISATIONS DE SPECIALITE EC1. LITTERATURES HISPANOPHONES Literatura y activismo en la América hispánica ¿Una nueva literatura mundial? Traducción, edición, difusión 4 ECTS CUATR. (2)

Le *Trabajo Fin de Grado* (12 ECTS) sera évalué à l'Université de Murcia.

*Deuxième année du programme de double diplôme*

A l'Université de Murcia

La deuxième année du programme de double diplôme comprendra les matières proposées pour les deux *cuatrimestres* du Master de Littérature Comparée Européenne et la rédaction d'un *Trabajo de fin de Máster*.

**ANNEXE IV** - Equivalence entre le système de notation français et le système espagnol

Pour l'interprétation des notes obtenues dans chaque système, nous nous référons au document du *Secretaría General de Universidades - Dirección General de Política Universitaria Resolución de 16 de julio de 2008* qui établit le critère applicable pour le calcul de la note moyenne des dossiers d'étudiants possédant un diplôme étranger homologué.

Echelle de notation de 0,0 à 20

Note minimale d'admission : 10,00

Note	Equivalent sur une échelle de 0 à 10	Equivalent sur une échelle de 0 à 4
16-20	10	4
15,0-15,9	9,0-9,9	3
14,0-14,9	8,0-8,9	2
13,0-13,9	7,0-7,9	2
11,5-12,9	6,0-6,9	1
10,0-11,4	5,0-5,9	1
00-9,9	0,0-4,9	0

## **ANNEXE V** - Système de crédits de notation ECTS

Le système de crédits commun aux deux universités est le système de notation ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System). Un crédit ECTS est égal à 25 heures de travail étudiant (présence, travail, examens, tutorats...)

**ANNEXE VI** - Composition et mode de fonctionnement de la commission de suivi chargée de veiller au respect des termes de la convention de double diplôme

*Commission de suivi chargée de veiller au respect des termes de la convention de double diplôme*

Une commission de suivi, composée par au moins trois membres de chaque université, sera constituée et se réunira de façon présentielle ou par vidéo-conférence au moins une fois par an. Elle sera chargée de la planification, du suivi, de l'évaluation des résultats, d'établir un bilan pour chaque établissement et de prendre les décisions nécessaires à l'amélioration ou à l'extension du programme de coopération.

Le bilan des activités réalisées sera transmis chaque année à la Direction des Relations Internationales de l'Université de Tours et au Décanat de la Faculté des Lettres de l'Université de Murcia.

Composition de la commission :

Pour l'Université de Murcia:

- Responsable pédagogique chargé de veiller au bon fonctionnement de la formation : Maria Gloria Ríos Guardiola, Département de Philologie Française, Romane, Italienne et Arabe.
- Coordinateur du Master de Littérature Comparée Européenne.
- Vice-doyen de *Ordenación Académica* de la Faculté des Lettres.
- Vice-doyen en charge des Programmes de Mobilité de la Faculté des Lettres.

Pour l'Université de Tours:

- Responsable pédagogique chargé de veiller au bon fonctionnement de la formation : Marie-Hélène Soubeyroux, Département d'Espagnol et de Portugais de la Faculté des Lettres et Langues
- Responsable des Programmes de mobilité du Département d'Espagnol et de Portugais de la Faculté de Lettres et Langues : Christophe Dubois, Département d'Espagnol et de Portugais de la Faculté de Lettres et Langues
- Responsable du Master Langues et Sociétés, Parcours Etudes Culturelles : Hélène Tison, Département d'Anglais de la Faculté des Lettres et Langues.

**ANNEXE VII** - Conditions d'accès au programme d'études faisant l'objet de la convention et conditions de délivrance du double diplôme

Vu que d'une part, le diplôme de *Grado* des universités espagnoles sanctionne quatre années d'études (240 ECTS) et que le diplôme de Licence des universités françaises sanctionne trois années d'études (180 ECTS) ;

et vu que d'autre part, le diplôme de Master des universités espagnoles est obtenu au bout d'un an d'études (60 ECTS) et celui des universités françaises au bout de deux ans (120 ECTS), les deux universités conviennent que les candidatures devront répondre aux critères suivants :

-les candidats de l'Université de Tours devront être titulaires de la Licence, Arts, Lettres et Langues, Mention Lettres, Langues et Civilisations Etrangères, Spécialité Espagnol (Bac + 3, c'est-à-dire trois années d'études supérieures) ou d'une Licence équivalente dans le domaine des études hispaniques. A titre exceptionnel, les candidatures pourront être acceptées au titre de la procédure de validation des acquis.

- les candidats de l'université de Murcia devront avoir obtenu les trois premières années du *Grado* d'Etudes Françaises ou du *Grado* de Langue et Littérature Espagnoles (Bac + 3, c'est-à-dire trois années d'études supérieures).

Conditions spécifiques d'accès à la formation :

Compétences linguistiques :

Pour l'Université de Tours :

Pour être admis à suivre les cours et séminaires de chaque université, les étudiants devront avoir au moins le niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues en français et en castillan (conformément à la décision du Conseil d'Administration du 12 de décembre 2005). Ce niveau sera contrôlé par une entrevue avec un enseignant de l'université d'origine de l'étudiant.

Pour l'Université de Murcia :

Les étudiants du *Grado* d'Etudes Françaises devront avoir validé les matières de Langue Française V et VI.

Les étudiants du *Grado* de Langue et Littérature Espagnoles, devront fournir les documents prouvant qu'ils possèdent la certification du niveau B2 en langue française.



**ANNEXE VIII - Programme d'études objet de la convention**

**1. Structure de la formation pour les étudiants de Tours**

*Première année du programme*

A l'Université de Tours

Elle comprendra les unités d'enseignement suivantes et la rédaction d'un mémoire de 50 pages consacré à la présentation d'un projet de recherche.

MASTER 1 <sup>ère</sup> année du programme								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
<b>Semestre 7 (S7)</b>								
<b>UE 70</b>	<b>3</b>	<b>10</b>		<b>Études culturelles</b>	<b>48</b>			<b>48</b>
EC1	1	5	32	<b>Théories et politiques</b> De « l'esprit du capitalisme » à l'éthique socio-écologique	24			
EC2	1	5	32	<b>Centres et périphéries</b> Paradigmes coloniaux pendant le long XIXe siècle : regards croisés : Royaume-Uni, Allemagne et Autriche	24			
<b>UE 71</b>	<b>3</b>	<b>10</b>		<b>Littératures et civilisations de spécialité</b>		<b>48</b>		<b>48</b>
EC1	1	5	32	Littératures hispanophones  Libertad creativa en el Siglo de Oro y peso de las reglas : nacimiento de la novela  ¿Qué libertad para evitar el margen ? El caso de la literatura infantil y juvenil española		<b>24</b>  12 12		
EC2	1	5	32	Civilisations hispanophones  Política, sociedad y cultura en la España de la Ilustración  Tradiciones, modernidad y conflictos interculturales: imágenes hispano-americanas		<b>24</b> 12 12		
<b>UE 72</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	24	<b>Langues et traductions de la recherche</b> Espagnol Redacción científica 1		<b>18</b>		<b>18</b>
<b>UE 73</b>	<b>2</b>	<b>4</b>		<b>Recherche</b>		<b>10</b>		<b>10</b>
EC1	2	4	14	Élaboration du projet de recherche		10		
EC2			8	Présence à des ateliers de recherche, journées d'étude, colloques				
<b>Total S7</b>	<b>10</b>	<b>30</b>			<b>48</b>	<b>76</b>		<b>124</b>

Semestre 8 (S8)								
<b>UE 80</b>	<b>3</b>	<b>8</b>		<b>Études culturelles</b>	<b>48</b>			<b>48</b>
EC1	1	4	32	Théories et sociétés Repenser l'espace : cultures du/en déplacement	24			
EC2	1	4	32	Médias, arts, cultures populaires Dada et cætera	24			
<b>UE 81</b>	<b>3</b>	<b>8</b>		<b>Littératures et civilisations de spécialité</b>		<b>48</b>		<b>48</b>
EC1	1	4	32	Littératures hispanophones  Literatura y activismo en la América hispánica  ¿Una nueva literatura mundial? Traducción, edición, difusión		24  12  12		
EC2	1	4	32	Civilisations hispanophones  Política, sociedad y cultura en la España del liberalismo  Diversité culturelle et intégration : l'héritage colonial des Amériques		24  12  12		
<b>UE 82</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>24</b>	<b>Langues et traductions de la recherche</b> Espagnol Lenguas en contacto y traducción		<b>18</b>		<b>18</b>
<b>UE 83</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>100</b>	<b>Mémoire et soutenance</b>				
<b>Total S8</b>	<b>13</b>	<b>30</b>			<b>48</b>	<b>66</b>		<b>114</b>
<b>Total année (S7+S8)</b>	<b>23</b>	<b>60</b>			<b>96</b>	<b>142</b>		<b>238</b>

*Deuxième année du programme*

A l'Université de Murcia

Elle sera composée des matières suivantes extraites de la maquette du Master de Littérature Comparée Européenne et de la rédaction d'un mémoire de 25000 à 30000 mots sous co-tutelle d'un professeur de Tours et d'un professeur de Murcia.

Code	Matière	Crédits
5048	Teoría de la Literatura Contemporánea: Canon, Estudios Culturales, Poscolonialismo	6
5049	La Crítica Literaria. Géneros. Formas y Temas	6
5050	Principios de Literatura Comparada. Periodización, Internacionalidad, Historiología	6
5052	El Teatro Clásico y Su Tradición Occidental	3
5060	Poesía Española Contemporánea: España y Europa	3
5061	Dominios y Expresiones del Humanismo Hispanoamericano	3
5062	La Narración Española en el Panorama Europeo: el Cuento y la Novela	6
5063	Relaciones Europeas de la Literatura Española	6
5065	De la Página a la Pantalla: la Literatura Anglo-Norteamericana y Su Adaptación Cinematográfica	3
5067	La Novela en Lengua Inglesa: Siglos XVII – XIX	3
5068	La Posmodernidad Anglo-Norteamericana	3
5072	Trabajo Fin de Máster : memoria	12
	Total	60

## 2. Structure de la formation pour les étudiants de l'Université de Murcia

Première année du programme

A l'Université de Tours

MASTER 1 <sup>ère</sup> année du programme								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
<b>Semestre 7 (S7)</b>								
<b>UE 70</b>	<b>3</b>	<b>10</b>		<b>Études culturelles</b>	<b>48</b>			<b>48</b>
EC1	1	5	32	<b>Théories et politiques</b> De « l'esprit du capitalisme » à l'éthique socio-écologique	24			
EC2	1	5	32	<b>Centres et périphéries</b> Paradigmes coloniaux pendant le long XIXe siècle : regards croisés : Royaume-Uni, Allemagne et Autriche	24			
<b>UE 71</b>								
<b>UE 71</b>	<b>3</b>	<b>10</b>		<b>Littératures et civilisations de spécialité</b>		<b>48</b>		<b>48</b>
EC1	1	5	32	Littératures hispanophones  Libertad creativa en el Siglo de Oro y peso de las reglas : nacimiento de la novela  ¿Qué libertad para evitar el margen ? El caso de la literatura infantil y juvenil española		<b>24</b>		
						12		
						12		
EC2	1	5	32	Civilisations hispanophones  Política, sociedad y cultura en la España de la Ilustración  Tradiciones, modernidad y conflictos interculturales: imágenes hispano-americanas		<b>24</b>		
						12		
						12		
<b>UE 72</b>								
<b>UE 72</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>24</b>	<b>Langues et traductions de la recherche</b> Espagnol Redacción científica 1		<b>18</b>		<b>18</b>
<b>UE 73</b>								
<b>UE 73</b>	<b>2</b>	<b>4</b>		<b>Recherche</b>		<b>10</b>		<b>10</b>
EC1	2	4	14	Élaboration du projet de recherche		10		
EC2			8	Présence à des ateliers de recherche, journées d'étude, colloques				
<b>Total S7</b>	<b>10</b>	<b>30</b>			<b>48</b>	<b>76</b>		<b>124</b>

Graziella Beynet 30/4/18 15:26

Supprimé: .

Elle comprendra les unités d'enseignement suivantes et la rédaction d'un mémoire de 50 pages consacré à la présentation d'un projet de recherche.

<b>Semestre 8 (S8)</b>								
<b>UE 80</b>	<b>3</b>	<b>8</b>		<b>Études culturelles</b>	<b>48</b>			<b>48</b>
EC1	1	4	32	Théories et sociétés Repenser l'espace : cultures du/en déplacement	24			
EC2	1	4	32	Médias, arts, cultures populaires Dada et cætera	24			
<b>UE 81</b>	<b>3</b>	<b>8</b>		<b>Littératures et civilisations de spécialité</b>	<b>48</b>			<b>48</b>
EC1	1	4	32	Littératures hispanophones  Literatura y activismo en la América hispánica  ¿Una nueva literatura mundial? Traducción, edición, difusión	24  12  12			
EC2	1	4	32	Civilisations hispanophones  Política, sociedad y cultura en la España del liberalismo  Diversité culturelle et intégration : l'héritage colonial des Amériques	24  12  12			
<b>UE 82</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>24</b>	<b>Langues et traductions de la recherche</b> Espagnol Lenguas en contacto y traducción	<b>18</b>			<b>18</b>
<b>UE 83</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>100</b>	<b>Mémoire et soutenance</b>				
<b>Total S8</b>	<b>13</b>	<b>30</b>			<b>48</b>	<b>66</b>		<b>114</b>
<b>Total année (S7+S8)</b>	<b>23</b>	<b>60</b>			<b>96</b>	<b>142</b>		<b>238</b>

*Deuxième année du programme*

A l'Université de Murcia

La deuxième année du programme de double diplôme comprendra les matières proposées pour les deux *cuatrimestres* du Master de Littérature Comparée Européenne.

## **ANNEXE IX - Inscription**

### **Inscription**

a - Les étudiants seront inscrits dans les deux universités.

b - L'inscription administrative à l'Université de Tours se fera entre juillet et septembre au plus tard. L'inscription administrative à l'Université de Murcia se fera entre le 1er et le 15 septembre au plus tard.

c - Les étudiants régleront les droits d'inscription dans leur université d'origine et en seront exemptés dans l'université d'accueil. Ils n'auront à régler dans cette dernière que certains frais annexes dont ils seront informés à l'avance et qui seront prévus par le calendrier universitaire (médecine universitaire, transport et/ou activités sportives universitaires).

d - Les étudiants qui rempliront les conditions nécessaires pourront demander à leur université d'origine une aide Erasmus pour toute la durée de leur séjour d'études dans l'université d'accueil.

### **Droits et obligations**

a - Pour les étudiants :

- o respect du règlement administratif de chaque établissement ;
- o souscription obligatoire et prouvée d'une assurance maladie adaptée incluant tous les frais médicaux spécifiques, d'hospitalisation et de rapatriement ;
- o règlement de tous les frais relatifs à leur formation et à leur séjour dans l'université d'accueil (assurance de responsabilité civile, frais de transport et de logement, alimentation, frais personnels et le cas échéant, frais concernant des personnes accompagnantes) ;
- o mêmes droits et prérogatives que les étudiants de l'université d'accueil durant la période de mobilité ;
- o informations utiles au suivi de la formation et au déroulement de la période de mobilité dans les meilleures conditions ;

b - Pour les universités :

- o engagement à orienter les étudiants durant la période de formation à la fois au niveau administratif et pédagogique ;
- o engagement de l'université d'origine à fournir aux étudiants toutes les informations nécessaires à la préparation de leur séjour dans l'université d'accueil ;
- o engagement de l'université d'accueil à informer et à assister les étudiants lors de la recherche d'un logement, en priorité sur le campus ou dans les environs proches de l'université.

### **Evaluation des étudiants**

Les deux universités décident d'un commun accord des conditions et des modalités d'évaluation des étudiants et d'attribution du double diplôme.

A l'Université de Tours, les étudiants des deux universités seront évalués au moyen d'examens écrits et/ou oraux pour chaque matière. En outre, ils devront soutenir les deux mémoires décrits à l'Annexe II.

A l'Université de Murcia, les étudiants des deux universités seront évalués au moyen d'examens écrits et/ou oraux pour chaque matière. En outre, ils devront soutenir les deux mémoires décrits à l'Annexe II. Ils devront aussi être reçus au *Trabajo de fin de Grado* et au *Trabajo de fin de Máster*.

A l'issue de la formation, un jury composé par des enseignants des deux universités se réunira, en présentiel ou par visio-conférence, pour examiner les résultats obtenus et s'ils sont satisfaisants décider de l'attribution du double diplôme Master Langues et Sociétés, Parcours Etudes culturelles / Master de Littérature Comparée Européenne.

**Convention de coopération  
pour la mise en place d'un double diplôme de  
Master Etudes culturelles / Maestría en Estudios Literarios  
entre  
l'Université de Tours (Tours, France)  
et  
l'Universidad Nacional de Colombia (Bogotá, Colombie)**

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale ;

Vu la circulaire N°2015-0012 du 24 mars 2015 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'État par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Conformément à la Charte de qualité relative aux diplômes en partenariat international adoptée par l'Université de Tours lors de son Conseil d'administration du 4 octobre 2010 ;

Pour la France ;

Vu les règlements de coopération internationale universitaire en vigueur en Colombie, exprimés par la loi 30 de 1992 ;

Vu l'Accord 002 de 2008 établi par le Conseil Supérieur de l'Universidad Nacional de Colombia, par lequel « est adopté le régime comprenant les normes générales des accords de volontés à l'Universidad Nacional de Colombia » ;

Vu l'Accord 027 de 2010, par lequel « sont établis les critères pour souscrire des conventions visant le double diplôme avec d'autres institutions nationales ou étrangères » ;

Vu l'Accord 033 de 2008 du Conseil Supérieur des Universités, « par lequel sont règlementés les travaux de fin d'études, les thèses et l'examen de qualification des programmes de *postgrado* à l'Universidad Nacional de Colombia, ainsi que toutes les normes les modifiant ou les dérogeant » ;

Pour la Colombie ;

Et vu l'Accord-cadre entre l'Université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia, Bogotá signé le 20 avril 2016 ;

La convention suivante est passée

ENTRE

l'Université de Tours, représentée par son Président  
Monsieur Philippe VENDRIX, d'une part,

ET

l'Universidad Nacional de Colombia, Bogotá, représentée par sa Rectrice,  
Madame Dolly Montoya Castaño

d'autre part,



Il est convenu ce qui suit :

## 1. OBJECTIF DE LA CONVENTION

Par la présente convention, les partenaires manifestent leur volonté commune de mettre en place une formation menant à la délivrance d'un double diplôme de Master Etudes culturelles / Maestría en Estudios Literarios. Ce diplôme s'appuie, pour l'Université de Tours, sur le Master Langues et Sociétés, Parcours Etudes culturelles et, pour l'Universidad Nacional de Colombia, sur la Maestría en Estudios Literarios.

La formation proposée, élaborée conjointement par les deux partenaires, est destinée à offrir aux étudiants des deux universités la possibilité de poursuivre à l'étranger la moitié de leur temps de formation dans le cadre du Master / Maestría, et à sanctionner ce cursus par l'obtention du double diplôme mentionné ci-dessus. Sa finalité est de fournir aux étudiants choisissant cette formation binationale une ouverture interculturelle ainsi que l'acquisition de contenus et de méthodologies basées sur différentes traditions académiques, facilitant de cette manière leur insertion professionnelle tant au niveau national qu'international.

L'objectif de cette convention est de définir les conditions et modalités d'organisation de la formation, ainsi que les responsabilités qui incombent à chaque établissement.

## 2. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

### 2. 1. Mise en œuvre et gestion de la formation

Les établissements partenaires associés par la présente convention constituent une équipe pédagogique, composée au minimum de six membres, dont quatre au moins en poste à l'Université de Tours. Cette équipe, dont la liste des membres est mentionnée dans l'Annexe pédagogique, sera chargée de la mise en œuvre des enseignements.

Au sein de l'équipe pédagogique chaque université désignera un responsable pédagogique pour s'assurer du bon déroulement de la formation. Les noms de ces responsables sont mentionnés dans l'Annexe pédagogique.

### 2. 2. Mise en œuvre et gestion du programme de formation

Le programme pédagogique est élaboré conjointement par les établissements partenaires et annexé à la présente convention ; il couvre l'ensemble de la période d'études jusqu'à l'obtention du titre de Master Etudes culturelles / Maestría en Estudios Literarios.

### 2. 3. Évaluation de la formation

Un comité de pilotage est créé : il comprend au moins trois membres pour chaque établissement partenaire et se réunira de manière présentielle ou par visioconférence au moins une fois par an. Ce comité, dont la composition est mentionnée dans l'Annexe pédagogique, est chargé d'examiner les résultats de la coopération, de restituer un bilan pour chaque établissement partenaire et de proposer les décisions nécessaires à toute amélioration ou extension du programme de coopération. Le bilan des actions réalisées sera transmis chaque année à la Direction des Relations Internationales de l'Université de Tours et au service ad hoc de l'Universidad Nacional de Colombia.

## 3. ADMISSION ET SUIVI DES ÉTUDIANTS

### 3. 1. Procédure

Les établissements partenaires conviennent d'examiner conjointement les dossiers des candidats selon les critères suivants :

— Condition générale d'accès à la formation : pour être admis à s'inscrire en double diplôme de Master Etudes culturelles / Maestría en Estudios Literarios, les étudiants doivent être titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui délivré au terme de la formation, soit :

○ Pour la France : Licence en Arts, Lettres et Langues, mention Lettres, Langues et Civilisations Étrangères, spécialité Mondes Ibériques et Latino-américains, ou Licence équivalente dans la même spécialité linguistique et culturelle ;

○ Pour la Colombie : *Pregrado* en Études Littéraires (*Profesional en Estudios Literarios*), *Pregrado* en Philologie, Licence (*Licenciatura*) en Lenguas y Literatura, ou *pregrado* dans un autre domaine des sciences humaines et sociales.

À titre exceptionnel, ils peuvent être soumis à une procédure de validation d'acquis.

— Conditions spécifiques d'accès à la formation :

a - Définition et caractéristiques de la période académique à l'étranger :

○ Pour la France :

- Les étudiants de l'Université de Tours ayant suivi et validé les semestres 1 et 2 du Master Etudes culturelles et ayant fait le choix du double diplôme pourront effectuer leur deuxième année de formation à l'Universidad Nacional de Colombia en suivant une sélection d'au moins 16 crédits correspondant à des séminaires de la Maestría en Estudios Literarios (voir paragraphe 4.1 Equivalences et programme).

○ Pour la Colombie :

- Les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia inscrits dans l'option "Recherche" et dans l'option « Approfondissement » ayant validé 16 crédits dans des enseignements optionnels de la Maestría en Estudios Literarios et ayant validé l'activité du *Proyecto de grado* telle qu'elle est décrite dans l'Annexe pédagogique jointe à la présente convention, pourront suivre et valider à l'Université de Tours les semestres 3 et 4 du Master Études culturelles.

b - Compétences linguistiques :

○ Pour pouvoir suivre les enseignements en langue française à l'Université de Tours, les étudiants doivent posséder un niveau de français équivalent à l'un des niveaux suivants :

- Niveau 399 au moins au test de Connaissance du Français (TCF B2) ;

- Niveau 540 au moins au test d'Évaluation de Français (TEF niveau 3) ;

- Diplôme d'Études en Langue Française (DELF) B2.

A défaut de l'une de ces attestations, il devra fournir la preuve d'une compétence linguistique suffisante, certifiée par son université d'origine.

○ Pour pouvoir suivre les enseignements de l'Universidad Nacional de Colombia, les étudiants devront fournir une attestation de compétence linguistique en langue espagnole équivalant au niveau européen B2.

c - Nombre annuel d'inscriptions :

Il est prévu que chaque année un nombre équivalent d'étudiants de chaque université participera au programme de double diplôme. Ce nombre ne sera pas supérieur à 2 (deux) pour chacune des universités.

Chacune des deux universités s'efforcera de respecter la parité d'une année sur l'autre. Au cas où l'échange se révélerait inégal d'une année à l'autre, l'équilibre pourra être rétabli au long de la période de validité de la convention.

### 3. 2. Inscription

a- Les étudiants régleront leurs droits d'inscription uniquement dans leur institution d'origine, et seront exonérés du paiement de ces droits dans l'institution d'accueil. Dans cette dernière, ils n'auront à s'acquitter seulement et éventuellement que de certains frais annexes, tels que le service de médecine universitaire, des tickets de transport et/ou des activités sportives universitaires ou extra-universitaires, en conformité avec les normes établies par l'université d'accueil. Dans ce cas, les candidats seront dûment informés du montant de ces frais ainsi que des délais établis pour leur règlement.

b- Les inscriptions pédagogiques seront effectuées sur dossier et entretien, du 15 juin au 15 septembre.

c - Les inscriptions administratives seront effectuées dans les délais établis par chaque établissement et dans le respect de leur calendrier respectif.

### 3. 3. Droits et obligations des participants

- *Pour les étudiants :*

○ ils devront se conformer à la réglementation en vigueur dans chaque université ;

○ ils devront contracter à leurs frais une assurance médicale obligatoire adaptée incluant les frais médicaux spécifiques, l'hospitalisation et le rapatriement, et fournir la preuve de ce contrat.

○ ils devront régler toutes les dépenses afférentes au voyage et au séjour dans l'université d'accueil (assurance responsabilité civile, frais de transport, de logement, de restauration, les dépenses personnelles et le cas échéant, celles liées aux accompagnants à charge) ;

○ durant la période de mobilité dans l'établissement d'accueil, prévue dans l'Annexe pédagogique jointe à la présente convention, ils jouiront des mêmes droits et prérogatives que les étudiants locaux ;

○ en outre, ils disposeront de l'ensemble des informations utiles pour pouvoir poursuivre la formation et effectuer leur mobilité dans les meilleures conditions.

- Pour les deux universités :

○ elles s'engagent à orienter les étudiants durant toute la durée de la formation, sur les plans administratif et pédagogique ;

○ l'université d'origine fournira aux étudiants toute information utile en vue de les préparer à leur séjour dans l'université d'accueil ;

○ l'université d'accueil fournira aux étudiants internationaux information et assistance pour les aider à trouver un logement en résidence universitaire ou bien dans un autre type de résidence située près de l'université, à un tarif préférentiel dans la mesure du possible.

## 4. ORGANISATION DES ÉTUDES

### 4. 1. Équivalences et programme

Le Master Etudes culturelles de l'Université de Tours et la Maestría en Estudios Literarios de l'Universidad Nacional de Colombia se composent de deux ans (4 semestres) d'études, et représentent pour l'étudiant de la première 3000 heures de travail et pour l'étudiant de la seconde 2880 heures de travail. À l'Universidad Nacional de Colombia, 48 heures de travail équivalent à un crédit académique ; à l'Université de Tours, 25 heures de travail équivalent à un crédit ECTS (Système Européen de Transfert de Crédits). Le temps total de travail de l'étudiant se répartit de la manière suivante dans les deux universités :

	Séminaires heures étudiant	Crédits séminaires	Travail de recherche heures étudiant	Crédits trav. rech.	Total heures	Total de crédits
UT	2300	92	700	28	3000	120 ECTS
UNAL	1344	28	1536	32	2880	60 crédits

Sur cette base, et suivant ce qui est spécifié dans l'Annexe pédagogique, le schéma des équivalences établi par la présente convention sera le suivant :

- 1 ECTS (unité du Système Européen de Transfert et d'Accumulation de Crédits) équivaut à 0.54 crédits de l'Universidad Nacional de Colombia, et 1 crédit de l'Universidad Nacional de Colombia équivaut à 1,84 ECTS.
- 3 séminaires de l'Université de Tours équivalent à 8 crédits (ou 2 séminaires de 4 crédits) de l'Universidad Nacional de Colombia.
- Les Unités d'Enseignement UE 90, 91, 100 et 101 de la deuxième année du Master de l'Université de Tours, composées de 4 séminaires de 6 ECTS chacun et de 4 séminaires de 4 ECTS chacun équivalent à 20 crédits de l'Universidad Nacional de Colombia (5 séminaires de 4 crédits chacun). De cette manière et au vu des équivalences correspondantes, deux séminaires de cette unité d'enseignement équivalent à un séminaire de 4 crédits parmi les enseignements susceptibles d'un choix.
- Les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia seront dispensés du séminaire UE 92 - Rédaction scientifique 2, qui sera considéré acquis.
- Les Unités d'Enseignement UE 93, 102 et 103 de la deuxième année du Master de l'Université de Tours, composées d'activités de recherche aboutissant à la rédaction et soutenance du mémoire et correspondant à 14 crédits ECTS, équivalent au Séminaire de recherche de l'Universidad Nacional de Colombia (de 4 crédits).
- Le mémoire de recherche du Master 2 de l'Université de Tours équivaut à la *tesis de investigación* de l'Universidad Nacional de Colombia (24 crédits), et vice-versa.

Le programme de double diplôme comprend un ensemble de pratiques (séminaires et travaux de recherche) qui totalisent 120 crédits ECTS de l'Université de Tours ou 60 crédits de l'Universidad Nacional de Colombia. Les crédits sont sélectionnés en fonction du projet de recherche de l'étudiant et avec l'accord du responsable pédagogique du diplôme.

Les étudiants de l'Université de Tours ayant suivi et validé les semestres 1 et 2 du Master en Études culturelles et ayant fait le choix du double diplôme devront suivre et valider à l'Universidad Nacional de Colombia une sélection d'au moins 16 crédits académiques de la Maestría en Estudios Literarios, selon ce qui est spécifié dans l'Annexe pédagogique.

Les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia ayant obtenu 16 crédits de la Maestría en Estudios Literarios et ayant fait le choix du double diplôme devront suivre et valider à l'Université de Tours les semestres 3 et 4 du Master Etudes culturelles, selon ce qui est spécifié dans l'Annexe pédagogique.

#### 4.1.1. Année de formation à l'Université de Tours :

La deuxième année du Master Etudes culturelles de l'Université de Tours comprend deux semestres totalisant 114 heures de séminaires en langue espagnole d'Études Culturelles et littéraires ibériques et latino-américaines, et 96 heures en langue française de séminaires transdisciplinaires d'études culturelles de diverses aires linguistiques. L'ensemble des séminaires représente un total de 30 crédits ECTS au premier semestre et de 16 crédits ECTS au second semestre, d'après l'Annexe pédagogique jointe à la présente convention.

#### Pour les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia :

- Ces deux semestres à l'Université de Tours seront effectués durant la deuxième année de la formation.
- Les étudiants de l'Universidad Nacional seront dispensés de l'UE 92 - Séminaire de rédaction scientifique 2, qui sera considérée acquise.
- La validation de ces deux semestres correspondra à la validation de 24 crédits académiques en séminaires de la Maestría de l'Universidad Nacional de Colombia, selon le schéma d'équivalences spécifié dans l'Annexe pédagogique.
- Les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia auront la possibilité de choisir, en fonction de leurs propres projets académiques et professionnels, un ou deux cours dans d'autres disciplines (philosophie, linguistique, littérature française, enseignement du français langue étrangère, etc.), en dehors du programme établi et à la place d'un nombre équivalent de séminaires d'Études Culturelles. Cette option se fera avec l'accord des responsables pédagogiques des deux universités.

#### 4.1.2. Année de formation à l'Universidad Nacional de Colombia :

Le programme de la Maestría en Estudios Literarios de l'Universidad Nacional de Colombia offre un éventail de séminaires théoriques et monographiques. Les séminaires théoriques couvrent les champs de la théorie littéraire, la théorie de l'histoire littéraire et la théorie de la littérature comparée ; les séminaires monographiques portent sur divers thèmes en fonction des axes de recherche en vigueur dans la Maestría (Histoire littéraire, Littérature comparée, Littérature latino-américaine, Littérature colombienne, Littérature espagnole, Théorie littéraire, Études théâtrales et Études classiques). Les étudiants de l'Université de Tours doivent valider au moins 16 crédits dans ces séminaires.

#### Pour les étudiants de l'Université de Tours :

- Ces 16 crédits de l'Universidad Nacional de Colombia seront obtenus au cours de la seconde année de la formation. Les étudiants de l'Université de Tours devront suivre au moins un Séminaire théorique (de 4 crédits) et valider au moins 12 crédits en Séminaires monographiques. Parmi les 12 crédits en Séminaires monographiques, les étudiants de l'Université de Tours peuvent choisir jusqu'à 4 crédits correspondant à des enseignements d'autres programmes de *postgrado* de l'Universidad Nacional de Colombia, en fonction de leurs intérêts de recherche. Cette option se fera avec l'accord des responsables pédagogiques des deux établissements.
- La validation de ces 16 crédits correspondra à la deuxième année d'études du Master en Etudes Culturelles, selon le schéma d'équivalences figurant dans l'Annexe pédagogique.

#### 4.1.3. Travail de recherche :

Les étudiants des deux universités inscrits au programme de double diplôme et ayant entamé le semestre 3 devront rédiger en espagnol un mémoire de recherche sous la cotutelle d'un professeur de l'Universidad Nacional de Colombia et d'un professeur de l'Université de Tours. Ce document comportera au moins 120 pages (environ 30.000 mots) en incluant la bibliographie et les annexes. Il équivaut au mémoire de recherche du Master 2 de Tours et à la *tesis de investigación* de l'Universidad Nacional de Colombia, selon ce qui est établi dans l'Annexe pédagogique. La soutenance de cette thèse se fera en espagnol devant un jury composé des deux professeurs de cotutelle et de deux autres membres (un pour chaque université), soit à travers le système de visio-conférence, soit de manière présentielle.

#### 4. 2. Évaluation des étudiants

Les deux universités définissent conjointement les conditions et les modalités de l'évaluation des étudiants et de l'attribution du double diplôme.

Les étudiants des deux universités inscrits au programme de double diplôme seront évalués selon le système d'évaluation existant dans l'université d'accueil.

À l'issue de la première année académique sera organisé un jury composé de professeurs des deux universités afin d'examiner les résultats académiques, de déterminer le nombre de crédits acquis et d'établir la feuille de résultats. Ce jury délibérera à travers le système de visio-conférence ou bien de manière présentielle.

À l'issue du programme de formation sera organisé un jury composé de professeurs des deux universités afin d'examiner les résultats obtenus, et, au cas où ces derniers seraient satisfaisants, décider de l'octroi du double diplôme Master Etudes culturelles / Maestría en Estudios Literarios. Ce jury délibérera à travers le système de visio-conférence ou bien de manière présentielle.

## **5. CONTINUATION DES ÉTUDES ET OPPORTUNITÉS PROFESSIONNELLES**

- L'obtention du Master Langues et Sociétés, Parcours Etudes culturelles de l'Université de Tours ouvre à son titulaire l'accès aux études doctorales et, plus précisément, à la préparation de la thèse de Doctorat en Études Ibériques et Latino-américaines. L'inscription en thèse de doctorat suppose par ailleurs des procédures de sélection, d'admission et d'évaluation spécifiques.

- L'obtention de la Maestría en Estudios Literarios de l'Universidad Nacional de Colombia, préparée dans le cadre de la présente convention de double diplôme, ouvre à son titulaire l'accès aux études doctorales en Colombie et dans d'autres pays ayant établi des accords avec le pays. L'inscription en thèse de doctorat suppose par ailleurs des procédures de sélection, d'admission et d'évaluation spécifiques.

- L'obtention du Master Langues et Sociétés, Parcours Etudes culturelles de l'Université de Tours ou de la Maestría en Estudios Literarios de l'Universidad Nacional de Colombia ouvre des opportunités professionnelles dans les champs de la formation et de la recherche. Le double diplôme contribue à faciliter l'insertion professionnelle tant au niveau national qu'international.

## **6. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION**

Les deux universités encourageront l'organisation d'actions de coopération dans les champs de la formation et de la recherche, afin de favoriser l'échange d'expériences et le transfert de compétences. À cette fin, elles décident de mettre en place un système d'échange de professeurs entre les départements ou facultés liés par la présente convention. L'Université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia pourront envoyer chacune 1 (un) professeur par an et pour une période qui ne sera pas supérieure à 2 (deux) semaines, afin d'intervenir dans le cadre du programme qui fait l'objet de la présente convention. La Faculté de Lettres et Langues de l'Université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia prendront chacune en charge les frais de transport de leur professeur respectif, et reconnaîtront la période de mission à l'étranger de ce dernier comme faisant partie de son temps de travail réglementaire selon son contrat. Les frais impliqués par le déplacement du professeur en mission pourront être partiellement pris en charge par son université d'appartenance, conformément aux normes de soutien à la mobilité des enseignants établies par les universités. L'université d'accueil facilitera au professeur étranger l'information et l'assistance nécessaire afin qu'il puisse trouver un logement dans des conditions tarifaires préférentielles près de l'université.

De même, les deux universités encourageront la mise en œuvre d'actions de coopération dans le domaine de la recherche. Cela suppose la possibilité d'engager des recherches communes, des rencontres, séminaires, travaux de coédition et d'autres activités susceptibles de favoriser l'échange d'expériences ainsi que le transfert de compétences parmi les enseignants et les étudiants associés au programme.

## **7. DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

La mise en œuvre de la présente convention de double diplôme n'impliquera pas des frais spécifiques de formation pour aucun des deux établissements, qui accueilleront le (la) ou les étudiant(s-es) internationaux dans les dispositifs de formation déjà existants. La Faculté de Lettres et Langues de l'Université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia prendront en charge, chacune de leur côté, leurs frais respectifs de communication et de publicité découlant de la mise en œuvre du programme de double diplôme.

Les deux universités s'efforceront de trouver, unilatéralement ou conjointement, des ressources financières publiques et privées susceptibles de contribuer à faciliter la mobilité des étudiants.

## **8. DISPOSITIONS JURIDIQUES**

La présente convention entrera en vigueur à compter de la date de signature par les deux parties, après approbation par les autorités compétentes. Sa validité est de 5 ans (soit jusqu'à l'année universitaire 2022-2023, conformément à la durée de l'habilitation nationale du Master Langues et Sociétés, Parcours Etudes culturelles de l'Université de Tours), sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 (six) mois, la dénonciation ne pouvant prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours. En cas de rupture de la convention, les étudiants se trouvant déjà en formation dans l'université partenaire pourront achever leur année académique.

En cas de renouvellement, elle sera à nouveau présentée devant les instances ad-hoc, conformément à la réglementation en vigueur.

Si des difficultés survenaient, les partenaires s'engagent à tenter de résoudre le litige à l'amiable par voie de conciliation directe, en réunissant le comité de pilotage du programme. Si le litige persiste, les parties s'en remettent aux instances juridiques compétentes.

## **9. ÉGALITÉ DES CHANCES**

Les deux institutions souscrivent à la politique d'égalité des chances et n'opéreront pas de discrimination liée à la race, à l'orientation sexuelle, à l'âge, à l'appartenance ethnique, à la religion, et à la nationalité. Les deux institutions se conformeront à ces principes dans l'application de cette convention et n'imposeront de critères venant en violation de ces principes de non-discrimination.

Le présent document est reproduit en 4 (quatre) exemplaires signés : deux en langue française et deux en langue espagnole, chaque version faisant foi.

### **Pour l'Université de Tours**

Président :

Philippe VENDRIX

### **Pour l'Universidad Nacional de Colombia**

Rectrice :

Dolly Montoya Castaño

P.J. : annexe pédagogique

**Convention de coopération concernant la mise en place d'un double diplôme  
(Master-Laurea magistrale)**

**entre**

**l'Université de Tours, France**

représentée par son Président Monsieur Philippe Vendrix

et

**l'Università degli Studi di Perugia, Italie**

représenté par le Magnifico Rettore Prof. Franco Moriconi

Attendu que les universités ont intérêt à instaurer un rapport durable de collaboration et d'échange culturels, déjà à l'œuvre dans le cadre du partenariat Erasmus ;

Attendu que les universités ont intérêt à élargir les débouchés professionnels de leurs étudiants et à valoriser leur offre de formation ;

Attendu que les universités ont intérêt à développer des programmes d'enseignement et des projets de recherche communs dans une perspective internationale ;

Attendu ce qui précède, dans le cadre des lois en vigueur dans chacun des deux pays :

pour la France

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret N°85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale ;

Vu la circulaire N°2015-0012 du 24 mars 2015 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'État par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Conformément à la Charte de qualité relative aux diplômes en partenariat international adoptée par l'Université de Tours lors de son Conseil d'administration du 4 octobre 2010 ;

et pour l'Italie

Vu le décret ministériel 270/2004 (Modifications du règlement instaurant les normes relatives à l'autonomie pédagogique des universités, approuvé par le décret du Ministre de l'Université et de la Recherche scientifique et technologique du 3 novembre 1999, n. 509) ;

Vu la note du Ministère de l'Education Nationale, de l'Université et de la Recherche protocole n. 17 du 16 février 2011 (Application du DM 270/2004 art. 3, comma 10, qui permet aux universités italiennes de délivrer leurs diplômes conjointement avec d'autres universités, y compris étrangères) ;

Vu le Règlement de l'Università degli Studi di Perugia instaurant l'ouverture de Coursus Internationaux, promulgué par le décret D.R. n. 1299 du 21 juillet 2011 ;

Il est convenu ce qui suit :

**Art. 1**

## **OBJECTIF GENERAL**

Eu égard aux objectifs qui visent à renforcer la dimension européenne des études universitaires et à permettre aux étudiants d'acquérir des compétences scientifiques, linguistiques, sociales, méthodologiques, avec une attention particulière portée à l'étude de la production littéraire et de la médiation linguistique, ainsi qu'à créer les bases nécessaires à l'instauration d'autres programmes de collaboration dans le cadre de la didactique et de la recherche, la présente convention a pour objet la mise en place d'un programme élaboré conjointement, destiné à l'obtention d'un double diplôme, et en particulier du Master Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales, Parcours Etudes italiennes et Histoire de l'art, délivré par l'Université de Tours, conformément aux programmes en vigueur, et une Laurea magistrale in Italianistica (Classe LM-14) ou Storia dell'arte e archeologia (Classe LM-2 & LM-89), délivrée par l'Università degli Studi di Perugia, conformément à l'organisation de ses propres parcours de formation.

A cette fin, les universités partenaires s'engagent à intégrer les enseignements délivrés dans chacun des deux établissements signataires et elles reconnaissent réciproquement les activités prévues dans leur offre de formation respective, selon ce qui est spécifié dans l'Annexe 1, partie intégrante et substantielle du présent accord. Elles s'engagent à accueillir et à inscrire les étudiants de l'institution partenaire, afin de leur permettre de mener à bien leur cursus, et à leur délivrer le diplôme conforme à l'offre de formation desdites universités.

## **Art. 2 ETUDIANTS**

### **Mobilité, critères d'admission, obligations et droits des étudiants**

Cette formation est destinée aux étudiants ayant obtenu une Licence d'Italien ou une Licence d'Histoire de l'art en France, ou une Laurea triennale dans une université italienne, et qui sont inscrits dans les parcours Master Etudes italiennes et Histoire de l'art/Italianistica (Classe LM14) o Storia dell'arte e archeologia (Classes LM-2 & LM-89) qui font l'objet de la présente convention. A titre exceptionnel, en France, le diplôme de l'étudiant pourra être soumis à la validation des acquis.

Pour suivre les enseignements en langue française de l'Université de Tours, les étudiants doivent posséder un niveau de français correspondant au minimum au niveau B1 acquis du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. Pour suivre les enseignements en langue italienne de l'Università degli Studi di Perugia, les étudiants doivent justifier d'un niveau B2.

Les critères d'admission à la formation bi-nationale, de même que la sélection des étudiants, sont déterminés conjointement par les universités partenaires. Seront admissibles : en France, les étudiants détenteurs d'une Licence d'Italien ou d'une Licence d'Histoire de l'art. Les étudiants ayant une autre Licence et pouvant attester d'une compétence en Langue et/ou Civilisation italienne peuvent également se porter candidats. En Italie, seront admissibles les étudiants en possession d'une « Laurea Triennale » en Littérature italienne ou en Histoire de l'art. Les candidatures en provenance d'autres types de « Laurea Triennale » seront examinées par les commissions compétentes.

La période de candidature se déroule de mai à septembre, l'examen des dossiers de candidature étant réalisé au fil de l'eau.

La sélection de la promotion s'organisera, autant que possible, autour d'un nombre équivalent d'étudiants. Les deux universités arrêtent que le nombre des étudiants participant au programme n'est pas supérieur à 20 par année académique et par université d'origine. Toutefois elles pourront convenir, le cas échéant et par accord écrit, d'un nombre supérieur d'étudiants.

Les examens soutenus dans l'université partenaire seront automatiquement reconnus par l'université d'origine, ainsi qu'il est prévu en Annexe 1. Pour les examens non prévus dans cette pièce jointe (selon le renouvellement de l'offre de formation de l'université partenaire), chacune des deux universités procédera à une vérification des équivalences possibles.

Les étudiants qui participent au programme jouissent des avantages liés aux institutions dans lesquelles ils



effectuent leur cursus, de même qu'ils sont sujets aux règles en vigueur dans celles-ci. Les étudiants s'inscrivent uniquement dans leur université d'origine, où ils doivent s'acquitter des droits d'inscription. Les étudiants participant au programme n'ont à s'acquitter d'aucun droit d'inscription auprès de l'établissement d'accueil. Toute autre dépense, y compris l'assurance maladie, sera à la charge de l'étudiant.

Cette inscription leur donne droit aux mêmes services que les étudiants de l'université d'accueil durant la période de séjour dans l'université partenaire prévue par la maquette (restaurant universitaire, logements, informations, programmes culturels, réductions diverses, etc.). Ils sont soumis aux règles en vigueur dans l'université qui les accueille.

Chaque université peut attribuer des bourses d'étude à ses propres étudiants dans le cadre de leur participation à ce double diplôme.

### **Art. 3**

## **ORGANISATION DES ETUDES**

### **Déroulement général du cursus et encadrement des étudiants**

#### **3.1. Déroulement du cursus**

Chaque étudiant, de Tours comme de Pérouse, effectuera une partie de sa formation de Master sur une période qui n'excèdera pas deux semestres auprès de l'Université partenaire, où il devra valider un minimum de 40 et un maximum de 60 crédits ECTS. Font exception les crédits alloués au dossier, au mémoire et au stage, lequel pourra s'effectuer en M2 en Italie en fonction de l'offre organisée par l'Università degli Studi di Perugia.

L'organisation du parcours de formation prévoit que tous les étudiants, de l'Université de Tours et de l'Università degli Studi di Perugia, suivent les cours à Tours pendant une année (première année pour les étudiants inscrits à Tours, première ou deuxième année pour les étudiants de l'Università degli Studi di Perugia). Les étudiants inscrits à Tours suivent le cursus des deux semestres de la première année à l'Université de Tours, afin de mener à terme le premier cycle de formation supérieure prévue par l'organisation des études de l'université française (M1), et les deux semestres suivants de la deuxième année à l'Università degli Studi di Perugia, afin d'accomplir le second cycle de formation supérieure prévue par l'université française (M2). Ce faisant, il mènera à bien l'intégralité du cycle d'études prévu par l'institution universitaire italienne (LM14) ou (LM-2 & LM-89). Les étudiants inscrits à l'Università degli Studi di Perugia ont la possibilité de suivre une année à l'Université de Tours, soit en première, soit en deuxième année de la Laurea Specialistica.

#### **3.2. Encadrement des étudiants**

Au moment de son inscription dans le parcours de formation, chaque étudiant bénéficiera de l'assistance d'un enseignant dans son université d'origine qui le suivra tout au long de son cursus. Par ailleurs, durant son séjour dans l'université partenaire, chaque étudiant sera suivi et encadré par un enseignant référent.

A la fin de la première année, conformément à l'organisation des études prévue pour la validation de l'année de M1, les étudiants soutiennent un dossier, sur un sujet choisi en concertation avec leur directeur de recherche, dans leur université d'origine. Ce dossier sera validé par le professeur référent de l'université partenaire. Les étudiants n'ayant pas obtenu l'intégralité des crédits prévus pour la validation de l'année de M1, capitalisent les crédits ECTS obtenus et valident dans l'université partenaire les crédits manquants pour l'obtention de l'année de M2.

A la fin de la deuxième année, conformément à l'organisation des études spécifique à chaque université, les étudiants soutiennent leur mémoire dans le cadre de leur université d'inscription; et ils sont évalués selon les critères de la même université. Le mémoire final peut être rédigé en italien ou en français, étant entendu que l'étudiant écrira un résumé dans l'autre langue dont la teneur devra être d'au moins 10% du texte complet.

#### **3.3. Organisation des enseignements**

L'Università degli Studi di Perugia, à l'instar de chaque université italienne, élabore et approuve à travers ses propres institutions académiques les maquettes des cours dûment articulées en semestres, modules et crédits (ETCS) à destination de chaque étudiant. Le parcours individuel devra envisager l'intégralité du cycle

d'étude jusqu'à l'obtention du diplôme. Les parcours pourront prévoir des enseignements spécifiques compte tenu du caractère bi-national de la formation. Les examens et la durée d'études à l'étranger seront répartis de manière équilibrée et motivée parmi les institutions partenaires conformément à ce qui a été arrêté dans les articles précédents et dans le respect de la maquette ci-jointe.

L'organisation du Master prévoit la possibilité et l'obligation d'assister aux cours et de passer les examens dans chacune des universités conformément au curriculum prévu.

A l'Université de Tours, les étudiants suivent un cursus bi-disciplinaire qui leur offre une formation à la fois en Etudes italiennes et en Histoire de l'art. A l'Università degli Studi di Perugia, les étudiants se spécialisent en choisissant pour majeure « Etudes italiennes/Italianistica », et pour mineure « Histoire de l'art/Storia dell'arte-Archeologia », ou bien pour majeure « Histoire de l'art/Storia dell'arte-Archeologia » et pour mineure « Etudes italiennes/Italianistica ».

Les étudiants qui suivront la majeure en « Etudes italiennes/Italianistica » à l'Università degli Studi di Perugia peuvent choisir entre deux parcours distincts :

- a) le parcours "recherche" dont le cursus est centré sur l'étude de la littérature et de la culture italiennes ;
- b) le parcours professionnalisant, centré sur des disciplines telles que le droit, la communication, l'organisation culturelle, prépare à l'entrée dans le monde socioprofessionnel de la culture et de la communication en France et en Italie.

Un stage obligatoire de deux semaines au moins est prévu pour les étudiants choisissant le parcours professionnalisant en Etudes italiennes/Italianistica ; sa supervision est assurée par les enseignants référents à Tours et à Pérouse, ainsi que par le responsable de stage dans l'institution choisie. Il sera par ailleurs possible d'inclure un stage dans le cursus « recherche » du parcours études italiennes/italianistica, y compris dans un pays tiers, en conformité avec les finalités du diplôme.

De plus, la rédaction d'un mémoire en M1 (environ 60 pages) et en M2 (minimum 80 pages) fait partie du cursus. La langue de rédaction est, au choix, le français ou l'italien. La soutenance du mémoire s'effectue en italien.

Pour le détail du cursus, cf. la maquette en annexe.

Les étudiants inscrits à l'Università degli Studi di Perugia passent les examens nécessaires à la Laurea Magistrale d'Italianistica ou de Storia dell'arte-Archeologia auprès de leur université ou bien de l'Université de Tours en fonction du principe d'équivalence des enseignements et des crédits ECTS obtenus qui leur sont alloués.

A la fin de chaque séjour à Tours ou à Pérouse, une attestation précisant le détail des examens auxquels chaque étudiant a satisfait sera transmise à l'établissement partenaire; y figurera notamment le détail des crédits ECTS.

#### **Art. 4**

### **ACTIVITES DE COOPERATION**

#### **Echange d'enseignants, évaluation de la formation, financements**

##### **4. 1. Echange d'enseignants**

Pour compléter les enseignements, le programme prévoit un échange d'enseignants (le cas échéant dans le cadre du programme Erasmus). De tels échanges peuvent donner lieu à séminaires, colloques, journées d'études ou d'autres rencontres à caractère scientifiques qui impliqueront les étudiants et pourront se prêter à une évaluation en crédits ECTS (CFU).

##### **4.2. Evaluation de la formation**

Les enseignants impliqués dans le double diplôme à Tours et à Pérouse établiront annuellement, selon les modalités qu'ils jugeront adéquates, un bilan commun. En fonction de ce bilan, ils apporteront les ajustements, les améliorations et les innovations nécessaires. Dans le cadre de l'Université de Tours, ce bilan sera examiné par un Conseil de Perfectionnement qui comprendra six membres de l'équipe pédagogique, assistés de deux représentants étudiants anciens diplômés, de trois étudiants délégués et de cinq membres

extérieurs.

Le bilan des actions réalisées sera transmis chaque année à la Direction des Relations Internationales de l'Université de Tours et au service ad hoc de l'Università degli Studi di Perugia. En outre, la formation sera évaluée annuellement par la Commission Formation et Vie Universitaire de l'Université de Tours.

#### **4.3. Financements**

Les deux parties sollicitent un soutien financier de la part de l'Université franco-italienne (UFI/UIF) de Grenoble/Turin, pour ce qui concerne les frais de fonctionnement du double diplôme, et l'aide à la mobilité des étudiants. Par ailleurs, elles sollicitent tout autre financement susceptible de favoriser cet échange, y compris dans le cadre de la valorisation des enseignements, de l'organisation de journées d'études, de publications didactiques et scientifiques, de voyages, ainsi que l'aide financière aux étudiants ou l'acquisition de matériel.

### **Art. 5**

#### **DUREE, MODIFICATION ET RESILIATION**

La présente convention entrera en vigueur après signature par les deux parties et approbation par les deux autorités compétentes. Sa validité est de 5 ans (soit jusqu'en 2022-2023, conformément à la durée de l'habilitation nationale du Master Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales, Parcours Etudes italiennes et Histoire de l'art de l'Université de Tours), sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 1 an, la dénonciation ne pouvant prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours.

En cas de dénonciation de cette convention, les étudiants déjà engagés pourront achever leur cursus dans l'une et l'autre des universités partenaires.

En cas de renouvellement de cette convention, elle sera à nouveau présentée aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent document est reproduit en 4 (quatre) exemplaires signés ; deux en langue française et deux en langue italienne.

#### **Università degli Studi di Perugia**

Le Magnifico Rettore  
Prof. Franco Moriconi

#### **Université de Tours**

Le Président  
Philippe Vendrix

## **Convention d'application**

**entre**

**l'Université de Tours (UT), Faculté de Droit, Economie et Sciences sociales,  
France**

**et**

**l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (USJ), Faculté de Gestion et de  
Management (FGM),  
Liban**

### **concernant le double diplôme de Master Marketing des Services**

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret N°85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale,

Vu la circulaire N°2015-0012 du 24 mars 2015 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'État par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Conformément à la Charte de qualité relative aux diplômes en partenariat international adoptée par l'Université de Tours lors de son Conseil d'administration du 4 octobre 2010,

Pour la France,

et vu les textes en vigueur,

Pour le Liban,

La convention suivante est passée

ENTRE

- l'Université de Tours, représentée par son Président, Monsieur Philippe Vendrix, d'une part,

ET

- l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, représentée par le Recteur, Monsieur Salim Daccache, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

## **1. OBJECTIF DE LA CONVENTION**

Par la présente convention, les partenaires manifestent leur volonté commune de mettre en place une formation menant à la délivrance d'un double diplôme de Master en Marketing. Ce diplôme s'appuie, pour l'Université de Tours, sur le Master Marketing-Vente, Parcours Expérience client et, pour l'Université Saint-Joseph, sur le Master Marketing. Ce double diplôme ne concerne que le niveau Master 2.

La coopération entre l'Université de Tours et l'Université Saint-Joseph de Beyrouth a été mise en place en 2005, sous la forme d'une délocalisation du diplôme de Tours à Beyrouth (2005-2012). Depuis 2012, forte de la bonne coordination entre les deux masters et les binômes d'enseignants entre les deux sites, la collaboration a permis la mise en place d'une double diplomation localisée au sein de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. La formation proposée, élaborée conjointement par les partenaires, s'adresse aux étudiants de l'Université Saint-Joseph.

L'objectif de cette convention est de définir les conditions et modalités d'organisation du double diplôme pour la période 2018-2023, ainsi que les responsabilités qui incombent à chaque établissement.

## **2. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

L'Université de Tours, habilitée par le Ministère de l'Education Nationale à délivrer le Master 2 Marketing-Vente, Parcours Expérience client, diplôme de l'Etat français, en assure seule l'entière responsabilité, tant dans son organisation que dans sa délivrance. L'Université Saint-Joseph, de même, assure seule l'entière responsabilité de son diplôme de Master Marketing. Les dispositions suivantes concernent le diplôme de l'Université de Tours localisé à Beyrouth.

### 2.1. Mise en œuvre et gestion de la formation

Les établissements partenaires constituent une équipe pédagogique ; elle est composée au minimum de 6 membres, dont 4 au moins en poste à l'Université de Tours, et chargée de la mise en œuvre des enseignements.

Au sein de l'équipe pédagogique, un responsable pédagogique par établissement partenaire est désigné pour s'assurer du bon déroulement de la formation : il s'agit de Monsieur Stéphane Bourliataux-Lajoinie (MCF) pour l'Université de Tours, et de Madame Carole Doueiry-Verne (Prof. Ass.) pour la Faculté de Gestion et de Management de l'Université Saint-Joseph.

### 2.2. Elaboration du programme de la formation

Le programme pédagogique est annexé à la présente convention ; il couvre l'ensemble de la période d'études jusqu'à l'obtention du double diplôme de Master Marketing des services.

### 2.3. Evaluation de la formation

Un comité de pilotage est créé : il comprend au moins trois membres pour chaque établissement partenaire et se réunira au moins une fois par an. Il est chargé d'examiner les résultats de la coopération, de restituer un bilan pour chaque établissement partenaire et de proposer les décisions nécessaires à toute amélioration ou extension du programme. Le bilan des actions réalisées sera

transmis chaque année à la Direction des Relations Internationales de l'Université de Tours et au service ad hoc de l'Université Saint-Joseph.

Par ailleurs, une évaluation de la formation par les étudiants sera réalisée chaque année, selon les mêmes modalités que celles appliquées pour les étudiants à l'Université de Tours.

En outre, la formation sera évaluée annuellement par la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) de l'Université de Tours. A cet effet, la Faculté de Gestion et de Management de l'Université Saint-Joseph s'engage à transmettre à l'Université de Tours toutes les informations nécessaires pour lui permettre d'apprécier le contenu de la formation.

Enfin, l'Université Saint-Joseph appliquera également ses propres règles en matière d'évaluation de la formation.

### **3. ADMISSION ET SUIVI DES ETUDIANTS**

#### **3.1. Procédure**

La période de candidature se déroule de mai à juin chaque année.

Les établissements partenaires conviennent d'examiner conjointement les dossiers des candidats selon les critères suivants :

- Conditions d'accès à la formation : pour être admis à s'inscrire dans le double diplôme, les étudiants doivent être titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui délivré au terme de la formation, soit :
  - o pour la France : M1 ou équivalent ;
  - o pour le Liban : M1 ou ancienne licence en 4 ans ou équivalent.
- Compétences linguistiques : pour suivre les enseignements en langue française de l'Université de Tours, les étudiants doivent posséder un niveau de français correspondant au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence, soit :
  - TCF B2 (399 points minimum),
  - TEF B2 (540 points minimum),
  - ou le DELF B2.

Les étudiants devront ainsi fournir la preuve d'un niveau de français suffisant certifié par l'Université Saint-Joseph.

La sélection définitive des étudiants est réalisée par les membres de l'Université de Tours et les membres de la Faculté de Gestion et de Management de l'Université Saint-Joseph, appartenant à l'équipe pédagogique, telle que définie à l'article 2.1 : les étudiants se présentent devant un jury mixte composé à minima de deux enseignants français et deux libanais.

L'équipe pédagogique veillera à ce que les candidats préalablement refusés à Tours ne soient pas recrutés à Beyrouth, et réciproquement.

#### **3.2. Inscription**

Les étudiants seront inscrits à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth.

Les étudiants de la Faculté de Gestion et de Management s'acquittent des frais annuels de scolarisation à la Faculté de Gestion et de Management de l'Université Saint-Joseph : à titre indicatif, 173 USD par crédit, c'est-à-dire 10380 USD pour 60 ECTS, soit environ 140€ par crédit et 8400€ pour 60 ECTS (montants 2017-2018).

Les étudiants seront aussi inscrits à l'Université de Tours.

Les étudiants de la Faculté de Gestion et de Management s'acquittent également des droits d'inscription de l'Université de Tours auprès de l'Université Saint-Joseph, qui les reversera à l'Université de Tours.

Une annexe financière sera établie chaque année et un virement global des sommes dues sera effectué par l'Université Saint-Joseph à l'Agent Comptable de l'Université de Tours à réception de facture.

### 3.3. Droits et obligations

- *Pour les étudiants :*
  - Ils doivent se conformer aux dispositions administratives de l'établissement où se déroule la formation ;
  - Pendant toute la durée de la formation sur site, ils jouissent des mêmes droits et prérogatives que les étudiants locaux ;
  - Ils bénéficient en outre de l'ensemble des informations utiles leur permettant de suivre la formation dans des conditions optimales.
- *Pour les établissements partenaires :*
  - Ils s'engagent à assister les étudiants pendant toute la durée de la formation, sur les plans administratif et pédagogique ;
  - La Faculté de Gestion et Management de l'Université Saint-Joseph, devra mettre à la disposition des étudiants l'ensemble des moyens matériels nécessaires au déroulement de la formation.

## 4. ORGANISATION DES ETUDES

### 4.1. Organisation des enseignements

Tous les enseignements se déroulent au Liban, à l'Université Saint-Joseph, dans les locaux de la Faculté de Gestion et de Management, qui assure la logistique nécessaire à la réalisation de la formation, conformément à l'annexe pédagogique.

La formation est d'une durée totale d'un an et compte, pour le diplôme français, 30 ECTS par semestre, soit un total de 60 ECTS. La langue officielle de la formation est le français.

L'annexe pédagogique jointe précise le nombre et la nature des enseignements, ainsi que, pour chaque enseignement (Unité d'Enseignement/UE et Elément Pédagogique/EP), la répartition du volume horaire entre l'Université de Tours et l'Université Saint-Joseph, ainsi que la nature des enseignements (Cours magistraux/CM et Travaux Dirigés/TD), et les crédits ECTS.

Le seuil minimum d'ouverture du diplôme est de 13 étudiants ; la promotion du Master Marketing des Services sera au maximum de 25 étudiants par an.

### 4.2. Mémoire

Il est prévu la rédaction d'un mémoire de type « recherche », d'environ 60 à 80 pages. Ce mémoire fait le lien entre la théorie et la pratique au travers d'une étude terrain basée sur une modélisation, une analyse basée sur une méthodologie qualitative ou quantitative et une conclusion.

#### 4.3. Evaluation des étudiants

Pour le diplôme français, la surveillance de l'examen est réalisée par l'Université Saint-Joseph durant la période des partiels. Les sujets de fin d'année et les corrections sont assurés par l'Université de Tours.

Le jury d'examen du diplôme de Tours et son président sont nommés annuellement par le Président de l'Université de Tours, sur proposition du Conseil de la Faculté de Droit, Economie et Sciences Sociales ; il comprend des enseignants et des professionnels exerçant dans le diplôme délivré à Tours.

A l'issue de la période de formation, le jury d'examen du diplôme de l'Université de Tours décide de l'attribution ou non du diplôme de l'Université de Tours, à savoir le Master 2 Marketing-Vente, Parcours Expérience client. Un jury mixte, composé des membres du jury d'examen du diplôme de Master 2 Marketing-Vente, Parcours Expérience client de Tours et du jury d'examen du diplôme de Marketing de Beyrouth, décide de l'attribution ou non du double diplôme.

### **5. POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS**

A titre exceptionnel, et sur présentation d'un dossier circonstancié auprès de la composante de l'université concernée, une intégration en Master Recherche peut être envisagée. L'étudiant concerné devra présenter les épreuves d'entrées dans cette formation.

### **6. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION**

Les établissements partenaires s'efforcent de réaliser des actions de coopération afin de favoriser les échanges d'expériences et le transfert de compétences, ainsi que les projets de recherches. Il peut être proposé des échanges d'enseignants ou des recherches conjointes.

### **7. DISPOSITIONS FINANCIERES**

Les établissements partenaires s'accordent sur la nature et le montant des charges spécifiques et communes engagées (cours spécifiques à la formation proposée en partenariat, brochures de présentation du programme et autres supports de communication, ...) ; elles font l'objet d'une annexe financière jointe à la présente convention.

Un budget équilibré devra être établi annuellement.

### **8. DISPOSITIONS JURIDIQUES**

La présente convention entrera en vigueur à compter de la date de signature par les deux parties, après approbation par les autorités compétentes. Sa validité est de 5 ans (soit jusqu'à l'année universitaire 2022-2023, conformément à la durée de l'habilitation nationale du Master 2 Marketing-Vente, Parcours Expérience client de l'Université de Tours), sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties



avec préavis de 6 mois, la dénonciation ne pouvant prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours.

En cas de révision ou de renouvellement, la convention sera à nouveau présentée aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

Si des difficultés surviennent, les établissements partenaires s'engagent à tenter de résoudre le litige à l'amiable, par voie de conciliation directe, en réunissant le comité de pilotage du programme. Si le litige persiste, les établissements partenaires s'en remettraient au tribunal compétent sur le territoire français.

Le présent document est reproduit en 4 (quatre) exemplaires signés en français.

**Université de Tours**

**Université Saint-Joseph de  
Beyrouth**

Le Président

Le Recteur

Philippe VENDRIX

Salim DACCACHE

Date :

Date :

## CONVENTION DE COOPÉRATION

entre

L'UNIVERSITE DE TOURS

et

La RUHR-UNIVERSITÄT BOCHUM

## KOOPERATIONSVEREINBARUNG

zwischen

der UNIVERSITE DE TOURS

und

der RUHR-UNIVERSITÄT BOCHUM

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret N°85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education nationale ;

Vu la circulaire N°2015-0012 du 24 mars 2015 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'État par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Conformément à la Charte de qualité relative aux diplômes en partenariat international adoptée par l'Université de Tours lors de son Conseil d'administration du 4 octobre 2010 ;

Pour la France,

et

Vu les textes nationaux allemands en vigueur ;

Pour l'Allemagne,

Et au nom du partenariat existant entre l'Université de Tours et la Ruhr-Universität Bochum depuis le 5 mai 1967,

La convention suivante est passée entre l'Université de Tours, représentée par son Président, Philippe Vendrix, d'une part, et la Ruhr-Universität Bochum, représentée par son Recteur, Prof. Dr. Axel Schölmerich, d'autre part :

### ARTICLE I Objectif de la convention

Par la présente convention, les partenaires manifestent leur volonté commune de poursuivre la coopération initiée en 2007 par la Faculté de Droit de la Ruhr-Universität Bochum et la Faculté de Droit, Economie et Sciences sociales de l'Université de Tours par la mise en place d'un double diplôme de Master en Droit français et Droit allemand. Dans la continuité de cette coopération, les partenaires s'accordent pour proposer un programme de Master d'une durée de deux ans. Cette filière de Master débouche sur la délivrance d'un Master de Droit européen, parcours Franco-allemand et d'un Master of Laws (LL.M.).

Gemäß dem Code de l'Education;

gemäß dem Erlass Nr. 85-1124 vom 21.10.1985 hinsichtlich der internationalen Zusammenarbeit staatlicher Hochschulen des Ministeriums für Bildung;

gemäß des Rundschreibens Nr. 2015-0012 vom 24.03.2015 hinsichtlich der Ausarbeitung und der Verleihung der nationalen Studienabschlüsse und bestimmter staatlich anerkannter Abschlüsse durch staatliche Hochschulen des Ministeriums für Bildung; Hochschulbildung und Forschung;

in Übereinstimmung mit der Charte de qualité für Diplome in internationalen Partnerschaften, die die Universität de Tours anlässlich ihres Conseil d'administration vom 4. Oktober 2010 beschlossen hat;

für Frankreich

und

gemäß den geltenden gesetzlichen Vorschriften in Deutschland;

für Deutschland,

und auf der Grundlage des Partnerschaftsabkommens zwischen der Universität de Tours und der Ruhr-Universität Bochum vom 5. Mai 1967,

wird zwischen der Universität de Tours, vertreten durch ihren Präsidenten, Philippe Vendrix, und der Ruhr-Universität Bochum, vertreten durch ihren Rektor, Prof. Dr. Axel Schölmerich, die folgende Vereinbarung getroffen:

### ARTIKEL I Ziel der Vereinbarung

Durch die vorliegende Vereinbarung bringen die Partnerfakultäten den gemeinsamen Willen zum Ausdruck, die durch die Juristische Fakultät der Ruhr-Universität Bochum und der Faculté de Droit, Economie et Sciences sociales der Université de Tours im Jahre 2007 ins Leben gerufene Kooperation um die Einrichtung eines Masterstudiengangs im französischen und im deutschen Recht zu erweitern. Im Rahmen der Erweiterung der gemeinsamen Kooperation einigen sich die Partneruniversitäten einen zweijährigen Masterstudiengang im nationalen und europäischen Wirtschaftsrecht anzubieten. Dieser Masterstudiengang führt zum Erwerb eines Master en droit, parcours Franco-allemand und einem Master of Laws (LL.M.).

## ARTICLE II Dispositions administratives

### 1. Mise en œuvre et gestion de la formation

Le fonctionnement de la filière est assuré conjointement par les facultés de droit des deux universités partenaires : elles constituent une équipe pédagogique, chargée de la mise en œuvre des enseignements, composé des personnalités qualifiées nommées par les deux universités partenaires.

La direction de chaque université ou la faculté de droit nomment un responsable de programme propre à son établissement. Les responsables de programme des deux universités partenaires dirigent conjointement la filière.

### 2. Elaboration du programme de formation

Les détails concernant l'organisation et le déroulement de la filière sont fixés conjointement par les facultés de droit des deux universités partenaires.

### 3. Évaluations systématiques et assurance qualité

Le Master Droit Européen parcours Franco-allemand est soumis aux procédures ordinaires d'assurance qualité des deux universités. En particulier, la formation sera évaluée régulièrement par la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) de l'Université de Tours et la Commission d'enseignement de la Ruhr-Universität Bochum.

Pour la préparation des évaluations systématiques internes et externes les deux partenaires se mettent mutuellement à disposition les informations nécessaires et les résultats des évaluations internes (p.ex. les évaluations des cours par les étudiants, nombre total des diplômés, chiffre des examens effectués, résultats des examens, etc.).

## ARTICLE III Admission et suivi des étudiants

### 1. Conditions et procédures d'admission

#### 1.1 Nombre d'étudiants

Le Master est organisé annuellement pour le nombre indicatif d'environ 15-20 étudiants.

#### 1.2 Admission des étudiants

Les étudiants posent leurs candidatures à l'Université de Tours. La procédure de sélection sera mise en œuvre par l'Université de Tours en concertation avec la Ruhr Universität Bochum. Après l'admission, les étudiants s'inscrivent également à la Ruhr Universität Bochum où ils obtiennent le statut d'étudiant en congé. Ce statut donne lieu à une cotisation réduite au Sozialbeitrag (par exemple au semestre d'été 2018, une somme de 21,90 €) et au maintien du statut d'étudiant (§ 53 Hochschulgesetz für das Land Nordrhein-Westfalen).

Les critères d'admission pour le Master sont notamment une Licence en droit, un Bachelor of Laws (LL.B.) ou tout diplôme jugé équivalent, qui certifie que les diplômés possèdent des connaissances en droit français et allemand

## ARTIKEL II Administrative Bestimmungen

### 1. Durchführung und Verwaltung des Studiengangs

Der Studiengang wird gemeinsam von den juristischen Fakultäten der Partneruniversitäten getragen: sie bilden eine Studiengangskommission, die aus qualifiziertem Personal der beiden Universitäten besteht und den Auftrag hat, die ordnungsgemäße Durchführung des Studienprogramms zu organisieren.

Die Hochschulleitung oder die jeweilige Juristische Fakultät der beiden Universitäten ernennen für den Studiengang jeweils eine/n Programmbeauftragte/n. Die Programmbeauftragten beider Universitäten leiten gemeinsam den Studiengang.

### 2. Ausarbeitung des Studieninhalts

Einzelheiten zur Organisation und zum Verlauf des Studiengangs werden von den Juristischen Fakultäten beider Partneruniversitäten gemeinsam festgelegt.

### 3. Evaluationen und Qualitätssicherung

Der Deutsch-französische Masterstudiengang unterliegt den an den beiden Universitäten üblichen Verfahren zur Qualitätssicherung.

Insbesondere, wird der Studiengang regelmäßig durch die Kommission für Bildung und Hochschulleben (CFVU) der Universität von Tours sowie durch die Universitätskommission für Lehre der Ruhr-Universität Bochum evaluiert.

Zur Vorbereitung von internen und externen Evaluationsverfahren stellen sich beide Partner wechselseitig die notwendigen Daten und fakultätsinternen Evaluationsergebnisse zur Verfügung (z.B. aggregierte Daten der studentischen Veranstaltungskritik, Absolventendaten, die Anzahl der abgelegten Prüfungen, Prüfungsergebnisse, etc.).

## ARTIKEL III Zulassung und Betreuung der Studierenden

### 1. Zulassungsvoraussetzungen und Verfahren

#### 1.1 Studierendenzahlen

Der Masterstudiengang wird jährlich auf eine Teilnehmerzahl von ca. 15-20 Studierenden ausgerichtet.

#### 1.2 Zulassung der Studierenden

Die Studierenden reichen ihre Bewerbung an der Universität de Tours ein. Das Auswahlverfahren wird von der Universität de Tours im Einvernehmen mit der Ruhr-Universität Bochum durchgeführt. Bei Zulassung erfolgt eine Einschreibung an beiden Universitäten, wobei die Studierenden an der Ruhr-Universität Bochum im ersten Jahr beurlaubt sind. Während der Zeit der Beurlaubung haben die Studierenden pro Semester einen reduzierten Sozialbeitrag zu entrichten (variabel, z.B. im Sommersemester 2018 in Höhe von € 21,90), der lediglich den Pflichtbeitrag zur Studierendenschaft der Ruhr-Universität Bochum (§ 53 Hochschulgesetz für das Land Nordrhein-Westfalen) umfasst.

Zulassungsvoraussetzungen für den Deutsch-französischen Masterstudiengang sind insbesondere eine Licence en droit, ein Bachelor of Laws (LL.B.) oder ein vergleichbarer Studienabschluss, die einen Studiengang abschließen, in denen

national, ainsi qu'en droit européen. De plus un justificatif d'un haut niveau de langue étrangère doit être apporté : au minimum C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues dans la langue non maternelle.

## 2. Modalités et droits d'inscription

Pendant toute la période de la formation, les étudiants participant au cursus sont inscrits et s'acquittent des droits d'inscription dans leur université d'origine.

Pendant leur période de mobilité, ils sont également inscrits dans l'université d'accueil : ils sont alors exonérés des droits d'inscription dans cet établissement. Toutefois, les étudiants en mobilité à la Ruhr-Universität Bochum devront s'acquitter d'une contribution sociale obligatoire („Sozialbeitrag“) d'un montant indicatif de 326,02€ par semestre (tarif 2017-2018, révisable chaque année), qui contient la cotisation obligatoire pour les étudiants à la RUB (§ 53 Hochschulgesetz für das Land Nordrhein-Westfalen) et qui donne par ailleurs accès à un logement à prix réduit dans la résidence étudiante de l'université, à l'utilisation gratuite des moyens de transport à Bochum et dans les alentours ainsi qu'à des repas à prix réduit dans les restaurants et les cafés universitaires.

L'inscription dans l'université d'accueil donne droit aux mêmes prérogatives aux étudiants du Master mention Droit parcours Droit français, Droit allemand qu'aux étudiants régulièrement inscrits dans cette université (Article III, para. 3).

En outre, les règlements d'inscription en vigueur dans chacune des universités s'appliquent.

## 3. Droits et obligations

### 3.1. Pour les étudiants

• Ils doivent se conformer aux dispositions administratives de chaque établissement ;

• Ils doivent contracter, à leurs frais, une assurance médicale obligatoire adaptée, incluant les frais médicaux spécifiques, l'hospitalisation et le rapatriement, et en apporter la preuve ;

• Ils doivent prendre en charge l'ensemble des dépenses afférentes à la formation et particulièrement celles liées au séjour dans l'établissement d'accueil (assurance responsabilité civile, transport, hébergement, restauration, dépenses personnelles et, le cas échéant celles des accompagnants à charge) ;

• Durant la période de mobilité dans l'établissement partenaire, prévue dans l'annexe pédagogique jointe à la présente convention, ils jouissent des mêmes droits et prérogatives que les étudiants locaux ;

• Ils bénéficient en outre de l'ensemble des informations utiles leur permettant de suivre la formation et d'effectuer leur mobilité dans des conditions optimales.

Grundkenntnisse des deutschen und französischen Zivilrechts und Öffentlichen Rechts sowie des Europarechts vermittelt worden sind. Zudem wird ein Nachweis über vertiefte Sprachkenntnisse der jeweiligen Fremdsprache angefordert. Die Beherrschung der deutschen und der französischen Sprache mindestens auf dem Niveau C1 des Europäischen Referenzrahmens für Sprachen (GeR) nachzuweisen.

## 2. Einschreibung und Gebühren

Während der gesamten Studiendauer sind die Studierenden des Studiengangs an ihrer Heimatuniversität eingeschrieben und haben die dort anfallenden Gebühren und Beiträge zu entrichten.

Während ihrer Mobilitätsphase, sind sie auch an der Gasthochschule eingeschrieben: sie sind von den dortigen Studiengebühren befreit. Dennoch müssen die Studierenden die ihre Auslandsphase an der Ruhr-Universität Bochum verbringen, den sog. Sozialbeitrag in der Höhe von 326,02€ pro Semester (Beitrag 2017-2018, jährlich variierend) entrichten, der den Pflichtbeitrag für die Studierendenschaft der Ruhr-Universität Bochum (§ 53 Hochschulgesetz für das Land Nordrhein-Westfalen) enthält und ihnen außerdem Zugang zu Ermäßigungen bei Wohnheimplätzen gewährt, die Nutzung der öffentlichen Verkehrsmittel in Bochum und Umgebung, sowie Vergünstigungen in den universitären Restaurants und Cafeterien.

Die Immatrikulation an der Partneruniversität gewährt den Studierenden des Studiengangs die gleichen Rechte wie den dort eingeschriebenen Studierenden (Artikel III, Abs. 3).

Ergänzend gelten die Einschreibeordnungen der jeweiligen Universität.

## 3. Rechte und Pflichten

### 3.1. Die Studierenden

• müssen sich an die administrativen Vorgaben der jeweiligen Institution halten,

• müssen auf ihre eigenen Kosten eine obligatorische Krankenversicherung, die medizinische Dienste, Krankenhausaufenthalte und Rückführungen umfasst, abschließen und nachweisen,

• müssen die Gesamtheit der Kosten übernehmen, die an ihrer Ausbildung im Studiengang anhängig sind und insbesondere die, die mit dem Studienaufenthalt an der jeweils anderen Universität verbunden sind (Sozialversicherung, Reisekosten, Unterkunft, Verpflegung, persönliche Ausgaben sowie ggf. Kosten für Begleitpersonen),

• genießen während der Zeit des Aufenthalts an der Partneruniversität, wie er im beigefügten Studienprogramm vorgesehen ist, die gleichen Rechte und Pflichten wie die dort eingeschriebenen Studierenden,

• erhalten Zugang zu sämtlichen Informationen, die notwendig für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Studiums und den reibungslosen Ablauf ihres Auslandsaufenthalts sind.

### 3.2. Pour les établissements partenaires

. Ils s'engagent à assister les étudiants pendant toute la durée de la formation, sur les plans administratif et pédagogique ;

. Ils mettent à disposition toutes les informations utiles pour la préparation du séjour à l'université d'accueil.

. L'établissement d'accueil s'efforce, dans la mesure du possible, de renseigner et d'aider les étudiants pour la recherche d'un logement, prioritairement sur le campus.

### 3.2. Die Partneruniversitäten

. unterstützen die Studierenden während des gesamten Zeitraums ihres Studiums in pädagogischer sowie in administrativer Hinsicht,

. stellen den Studierenden alle Informationen bereit, die für ihren Aufenthalt an der Partneruniversität nützlich sind.

. bemühen sich als aufnehmende Institution im Rahmen ihrer Möglichkeiten, die Studierenden bei der Suche nach einer geeigneten Unterkunft (vorzugsweise im Umkreis des Campus) zu unterstützen.

## ARTICLE IV

### Organisation des études et principes didactiques du Master

#### 1. Organisation des études

Le Master Droit Européen parcours Franco-allemand contient au total une somme de 120 ECTS (60 ECTS par année) dont 60 ECTS s'effectuent à l'Université de Tours et 60 ECTS à l'Université de Bochum.

Le programme du master est destiné à fournir un approfondissement basé sur la licence dans le domaine du droit national français et allemand, ainsi que le droit des affaires privé et public en rapport avec le droit européen.

Les étudiants passent tous ensemble la première année du programme de Master à l'Université de Tours et la deuxième année d'études à la Ruhr-Universität Bochum.

Un stage d'une durée minimale de huit semaines doit être effectué. Il permettra aux étudiants de se familiariser avec la pratique juridique et leur donnera l'opportunité d'apporter leur collaboration effective dans ce cadre. Ce stage doit être réalisé dans le pays partenaire et, de manière idéale, sur la période privilégiée qui s'écoule entre la fin du Master 1ère année et la rentrée d'octobre du Master 2ème année à Bochum. Les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, fractionner ce stage en deux périodes de quatre semaines. Le stage doit se dérouler au sein d'une juridiction, dans une entreprise privée, auprès d'une association ou bien d'une administration. Il peut également s'effectuer auprès d'une organisation internationale ou d'une organisation non gouvernementale.

Les étudiants sont obligés de rédiger un rapport de stage en langue allemande qui ne devrait pas dépasser 10.000 signes (sans espaces).

Un mémoire de Master sera obligatoirement rédigé durant l'année de M2 (à Bochum) sous la direction d'un enseignant de l'une des deux universités partenaires. Abordant une problématique juridique franco-allemande, européenne ou de droit comparé, il sera rédigé en langue française ou allemande en fonction du choix du directeur de mémoire. Le mémoire de Master ne devrait pas dépasser 75.000 signes (sans espaces). Il ne donne lieu à aucune soutenance et il est affecté de 27 ECTS.

#### 2. Evaluation des étudiants

## ARTIKEL IV

### Fachdidaktische Grundsätze des Masterstudiengangs

#### 1. Studienorganisation

Der Deutsch-französische Masterstudiengang umfasst insgesamt 120 ECTS (60 ECTS pro Studienjahr), von denen 60 ECTS an der Universität de Tours und 60 ECTS an der Ruhr-Universität Bochum erworben werden.

Der Masterstudiengang gewährleistet eine auf dem im Bachelorstudiengang erlangten Kenntnisstand aufbauende Fortbildung auf dem Gebiet des deutschen und französischen nationalen Rechts, sowie dem privaten oder öffentlichen Wirtschaftsrecht mit seinen europäischen Bezügen.

Das erste Studienjahr des Masterstudiengangs verbringen alle Studierenden gemeinsam an der Universität de Tours und das zweite gemeinsam Studienjahr an der Ruhr-Universität Bochum.

Die Studierenden haben eine praktische Studienzeit von mindestens acht Wochen abzuleisten. In dieser Zeit soll ihnen ein Einblick in die juristische Praxis vermittelt und Gelegenheit zur praktischen Mitarbeit gegeben werden. Die praktische Studienzeit ist in der Regel während der vorlesungsfreien Zeit abzuleisten und kann in zwei Abschnitte aufgeteilt werden. Die Ausbildung findet in der Rechtspflege, in einem Unternehmen der freien Wirtschaft, bei einem Verband oder bei einer Verwaltungsbehörde statt. Sie kann auch bei zwischenstaatlichen Organisationen oder Nichtregierungsorganisationen abgeleistet werden. Die Studierenden verfassen für jeden Praktikumsabschnitt einen Praktikumsbericht in deutscher Sprache, der 10.000 Zeichen (ohne Leerzeichen) nicht überschreiten soll. .

Eine Masterarbeit ist im vierten Semester des Masterstudiengangs in Bochum unter der Leitung eines Hochschullehrers/einer Hochschullehrerin einer der beiden Partneruniversitäten in deutscher oder französischer Sprache anzufertigen. Das Thema der Masterarbeit ist so zu wählen, dass ein juristischer Problembereich im deutsch-französischen Recht, im Europarecht oder rechtsvergleichend erörtert wird. Der Textteil der Masterarbeit soll einen Umfang von 75.000 Zeichen (ohne Leerzeichen) nicht überschreiten. Die Arbeit wird nicht mündlich verteidigt und umfasst 27 ECTS-Punkte.

#### 2. Bewertung der Studierenden

Les résultats, fournis par l'une des universités partenaires seront reconnus pour le Master Droit Européen parcours Franco-allemand par l'université partenaire.

### 3. Diplômes délivrés

Le Master permet aux étudiants inscrits dans ce cursus la délivrance des diplômes suivants (double diplôme) :

- a) de l'Université de Tours  
- Master 2 en droit
- b) de la Ruhr-Universität Bochum  
- Master of Laws (LL.M.)

Le Master en droit et le Master of Laws sont délivrés aux étudiants ayant satisfait aux exigences figurant dans les règlements d'études respectifs des deux facultés partenaires concernant le 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestre à Tours et le 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> semestre à Bochum.

### 4. Supplément au diplôme et attestations

En complément des documents officiels (diplômes), chaque université délivre en outre aux participants du cursus un supplément (supplément au diplôme) pour chaque diplôme obtenu.

A la fin de chaque période de mobilité, à Tours ou à Bochum, une attestation précisant le détail du contrôle des connaissances sera transmise à l'établissement partenaire ; y figurera notamment le détail des points ECTS.

## ARTICLE V

### Poursuite d'études et débouchés professionnels

Le cursus offrira de nombreux débouchés professionnels notamment vers le monde des affaires (entreprises transfrontalières, monde associatif, cabinets d'avocats...), la fonction publique des deux pays ainsi que la fonction publique européenne, les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales.

L'obtention du Master permettra la poursuite d'études en Allemagne en vue de l'obtention du „Staatsexamen“ ou de promouvoir des étudiants justifiant d'un intérêt poussé et d'excellents résultats académiques vers une inscription en doctorat qui pourra s'exercer en cotutelle. Une convention entre les universités de Tours et de Bochum encadrera les modalités pratiques de cette cotutelle.

## ARTICLE VI

### Coopération entre les enseignants

Les partenaires s'engagent à développer la coopération pédagogique dans le cadre des études, en ce qui concerne l'organisation des enseignements et des examens.

Des enseignants de chacune des deux universités peuvent être membres d'un jury dans l'université partenaire.

Les responsables des programmes (voir Article II, para. 1) des deux universités veillent à la coordination des

Studienleistungen, die an einer der beiden Partneruniversitäten erbracht worden sind, sind im Rahmen des Deutsch-französischen Masterstudiengangs an der Partneruniversität anzuerkennen.

### 3. Abschlüsse

Der Masterstudiengang ermöglicht den für diesen Studiengang eingeschriebenen Studierenden die Erlangung folgender Abschlüsse (double degree):

- a) von Seiten der Universität de Tours  
- Master 2 en droit
- b) von Seiten der Ruhr-Universität Bochum  
- Master of Laws (LL.M.)

Den Master 2 en droit und den Master of Laws erhalten die Studierenden, die die in den Studien- und Prüfungsordnungen der jeweiligen Partnerfakultäten bestimmten Voraussetzungen bezüglich des 1. und 2. Semesters des Masterstudiengangs an der Universität de Tours und des 3. und 4. Semesters des Masterstudiengangs an der Ruhr-Universität Bochum erfüllt haben.

### 4. Diploma Supplement und Bescheinigungen

Als ergänzende Information zu den offiziellen Dokumenten über die verliehenen Abschlüsse stellt jede Universität den Studiengangsteilnehmern pro Abschluss ein Diploma Supplement aus.

Am Ende jeder Mobilitätsphase in Tours und in Bochum wird der jeweiligen Partneruniversität eine Bescheinigung übermittelt, die die studentischen Leistungen, einschließlich der erworbenen ECTS-Punkte ausweist.

## ARTIKEL V

### Fortsetzung des Studiums und Berufsperspektiven

Der Deutsch-französische Masterstudiengang bietet Zugang zu verschiedenen Arbeitsbereichen im Bereich der Wirtschaft (internationale Unternehmen, Verbände, Anwaltskanzleien...), in der öffentlichen Verwaltung der beiden Staaten oder bei europäischen oder internationalen Organisationen, sowie Nichtregierungsorganisationen.

Nach der Erlangung des Mastergrades wird den Absolventinnen und Absolventen ein Wechsel in den Studiengang der Rechtswissenschaft mit Abschluss „Erste Prüfung“ ermöglicht. Leistungsstarke Absolventinnen und Absolventen können ebenfalls im Rahmen einer cotutelle einen Doktorgrad erwerben. Die Promotionsordnungen beider Partnerfakultäten in Bochum und Tours sehen eine entsprechende Möglichkeit vor.

## ARTIKEL VI

### Kooperation zwischen den Hochschullehrern

Die Vertragspartner verpflichten sich, die pädagogische Zusammenarbeit im Rahmen des Studiums in Bezug auf die Organisation des Studiums und der Abschlussprüfungen weiter zu entwickeln

Die Lehrenden beider Universitäten können Mitglieder einer Prüfungskommission an beiden Partneruniversität sein.

Die Programmbeauftragten des Studiengangs (Artikel II, Abs. 1) beider Universitäten tragen durch

programmes d'études à Bochum et Tours par des consultations régulières.

regelmäßige Konsultierungen für die Koordinierung der Studienangebote in Bochum und Tours Sorge.

#### **ARTICLE VII**

##### **Financement et activités de relations publiques**

Les deux parties sollicitent un soutien financier de l'Université franco-allemande (UFA) de Sarrebruck pour le Master Droit Européen parcours Franco-allemand, pour ce qui concerne les frais de fonctionnement de la filière, la préparation linguistique spécifique et l'aide à la mobilité des étudiants et des enseignants.

Au cas où les filières ne seraient plus soutenues financièrement par l'UFA, les deux parties s'efforceront de trouver une autre possibilité de financement pour la phase de mobilité des étudiants.

Sous réserve qu'ils remplissent les critères d'attribution, les étudiants pourront faire une demande d'aide à la mobilité (Erasmus ou autre) auprès de leur université d'origine. Les conditions propres au(x) programme(s) de financement devront alors être respectées.

Les deux universités engagent des activités de relations publiques pour promouvoir les deux filières. Elles se soutiennent mutuellement dans ces activités.

#### **ARTICLE VIII**

##### **Dispositions générales**

La présente convention entrera en vigueur après signature par les deux parties et approbation par les deux autorités compétentes. Sa validité est de 5 ans (c'est-à-dire jusqu'à fin 2022-2023), sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 mois.

Il est garanti que dans le cas de cessation de programme, il reste possible de fournir les prestations nécessaires pour l'obtention du Master en droit pour une durée de 2 ans.

En cas de renouvellement de cette convention, elle sera à nouveau présentée aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Tours, le

Le Président de l'Université de Tours

M. Philippe Vendrix

#### **ARTIKEL VII**

##### **Finanzierung und Öffentlichkeitsarbeit**

Die beiden Vertragsparteien beantragen eine finanzielle Unterstützung für den geplanten Masterstudiengang durch die Deutsch-Französische Hochschule (DFH) in Saarbrücken für die Infrastrukturkosten, die fachspezifische Sprachvorbereitung und die Mobilitätsbeihilfe für die Studierenden.

Für den Fall, dass der Studiengang nicht von der DFH gefördert wird, bemühen sich beide Vertragspartner um anderweitige Finanzierungsmöglichkeiten für die Studierenden während der Mobilitätsphase.

Unter Vorbehalt, dass die Studierenden die Förderanforderungen erfüllen, können sie Mobilitätshilfe (Erasmus oder andere) bei ihrer Heimatuniversität beantragen. Es sind die Voraussetzungen der jeweiligen Förderprogramme zu beachten.

Beide Universitäten leisten Öffentlichkeitsarbeit für den Studiengang und unterstützen sich hierbei wechselseitig.

#### **ARTIKEL VIII**

##### **Allgemeine Bestimmungen**

Die vorliegende Vereinbarung tritt nach der Unterzeichnung durch beide Vertragsparteien und nach der Zustimmung der entscheidungsbefugten Gremien in Kraft. Die Vertragsdauer beträgt fünf Jahre (d.h. bis Ende 2022-2023), sofern nicht eine der beiden Vertragsparteien den Vertrag mit einer Kündigungsfrist von sechs Monaten beendet.

Es wird gewährleistet, dass im Kündigungsfall oder im Fall eines Programmabbruchs für weitere zwei Jahre die Möglichkeit besteht, die erforderlichen Leistungen zur Erlangung des Mastergrades zu erbringen.

Im Falle einer Verlängerung dieser Vereinbarung wird sie gemäß der geltenden Rechtslage erneut den zuständigen Gremien vorgelegt.

Bochum, den

Der Rektor der Ruhr-Universität Bochum

Prof. Dr. Axel Schölmerich

**MASTER DROIT EUROPEEN  
PARCOURS**

**FRANCO-  
ALLEMAND**

**MASTER OF LAW (LL. M.)**

**UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS  
RUHR UNIVERSITAT BOCHUM**

***CONTRAT 2018***



# MASTER DROIT FRANCO-ALLEMAND 1<sup>ère</sup> année (TOURS)

## SEMESTRE 7

<b>MODULE 7-1 : LES FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPEENNE</b> (14 ECTS – Coefficient 2)					
<i>MATIERES</i>	<i>COURS</i>	<i>TD</i>	<i>COEFFICIENT</i>	<i>TYPE D'EXAMEN PAR SESSION</i>	<i>CR. EUROPEENS</i>
<b>CONTENTIEUX DE L'UNION EUROPEENNE</b>	30H	15H	1	S1: Contrôle Continu + ET S2: Ecrit /Oral	7
<b>LIBERTES DE CIRCULATION</b>	30H	15H	1	S1: Contrôle Continu + ET S2: Ecrit /Oral	7

<b>MODULE 7-2 : L'UE DANS SON ENVIRONNEMENT HISTORIQUE ET JURIDIQUE</b> (5 ECTS – Coefficient 1)					
<i>MATIERES</i>	<i>COURS</i>	<i>TD</i>	<i>COEFFICIENT</i>	<i>TYPE D'EXAMEN PAR SESSION</i>	<i>CR. EUROPEENS</i>
<b>DROIT INTERNATIONAL PRIVE</b>	30H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE</b>	15H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	2

<b>MODULE 7-3 : DROIT ALLEMAND ET INTERCULTURALITE</b> (11 ECTS – Coefficient 3)					
<i>MATIERES</i>	<i>COURS</i>	<i>TD</i>	<i>COEFFICIENT</i>	<i>TYPE D'EXAMEN PAR SESSION</i>	<i>CR. EUROPEENS</i>
<b>ANGLAIS</b>	---	20H	1	S1: Contrôle Continu S2: Ecrit /Oral	2
<b>MANAGEMENT INTERCULTUREL</b>	12H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>DROIT ALLEMAND APPROFONDI</b>	24H	---	2	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	6
<b>ELABORATION DU PROJET PROFESSIONNEL</b>	---	10H	---	---	---

## SEMESTRE 8

<b>MODULE 8-1 : LES FONDAMENTAUX DU DROIT EUROPEEN</b> <b>(14 ECTS – Coefficient 2)</b>					
<i>MATIERES</i>	<i>COURS</i>	<i>TD</i>	<i>COEFFICIENT</i>	<i>TYPE D'EXAMEN PAR SESSION</i>	<i>CR. EUROPEENS</i>
<b>DROIT DE LA CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME</b>	30H	15H	1	S1: Contrôle Continu + ET S2: Ecrit /Oral	7
<b>DROIT EUROPEEN DE LA CONCURRENCE</b>	30H	15H	1	S1: Contrôle Continu + ET S2: Ecrit /Oral	7

<b>MODULE 8-2 : LES ENJEUX DU DROIT DE L'INTEGRATION</b> <b>(4 ECTS – Coefficient 1)</b>					
<i>MATIERES</i>	<i>COURS</i>	<i>TD</i>	<i>COEFFICIENT</i>	<i>TYPE D'EXAMEN PAR SESSION</i>	<i>CR. EUROPEENS</i>
<b>GRANDS ENJEUX EUROPEENS</b>	15H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	2
<b>PRATIQUES DES CONTENTIEUX EN EUROPE</b>	15H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	2

<b>MODULE 8-3 : DROIT ALLEMAND ET INTERCULTURALITE</b> <b>(12 ECTS – Coefficient 3)</b>					
<i>MATIERES</i>	<i>COURS</i>	<i>TD</i>	<i>COEFFICIENT</i>	<i>TYPE D'EXAMEN PAR SESSION</i>	<i>CR. EUROPEENS</i>
<b>ANGLAIS</b>	---	20H	1	S1: Contrôle Continu S2: Ecrit /Oral	2
<b>TANDEM LINGUISTIQUE FRANCO-ALLEMAND (AVEC LES ETUDIANTS DE L1)</b>	---	20H	2	S1: Contrôle Continu S2: Ecrit /Oral	6
<b>INITIATION A LA RECHERCHE</b>	1H	10H	2	S1: Contrôle Continu S2: Ecrit /Oral	4
<b>SEMINAIRE ALLEMAND D'ORIENTATION</b>	10H	---	---	---	---

# MASTER DROIT FRANCO-ALLEMAND 2<sup>ème</sup> année (BOCHUM)

## SEMESTRE 9

<b>MODUL 1 : PFLICHTMODUL</b> <i>MODULE OBLIGATOIRE</i> <b>(12 ECTS – Coefficient 1)</b>					
<i>MATIERES</i>	<i>COURS</i>	<i>TD</i>	<i>COEFFICIENT</i>	<i>TYPE D'EXAMEN PAR SESSION</i>	<i>CR. EUROPEENS</i>
<b>ZIVILPROZESSRECHT</b> <i>PROCEDURE CIVILE</i>	48H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	6
<i>DU</i>					
<b>VÖLKERRECHT</b> <i>DROIT INTERNATIONAL PUBLIC</i>	48H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	6
<i>ET</i>					
<b>RECHTSVERGLEICHUNG</b> <i>DROIT COMPARE</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>ÜBUNG IN RECHTSWISSENSCHAFTLICHEN SCHREIBEN</b> <i>REDACTION DE TEXTES JURIDIQUES</i>	---	24H	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3

<b>MODUL 2 : PRAKTIKUM</b> <i>STAGE</i> <b>(9 ECTS – Coefficient 1)</b>					
<i>MATIERES</i>	<i>COURS</i>	<i>TD</i>	<i>COEFFICIENT</i>	<i>TYPE D'EXAMEN PAR SESSION</i>	<i>CR. EUROPEENS</i>
<b>PRAKTIKUM (8 WOCHEN)</b> <i>STAGE DE 8 SEMAINES</i>	---	---	---	---	9
<b>PRAKTIKUMSBERICHT</b> <i>RAPPORT DE STAGE</i>	---	---	---	---	

<b>MODUL 3 : WAHLPFLICHTMODUL</b> <i>MODULE AU CHOIX</i> <b>(9 ECTS – Coefficient 1)</b>					
<i>MATIERES</i>	<i>COURS</i>	<i>TD</i>	<i>COEFFICIENT</i>	<i>TYPE D'EXAMEN PAR SESSION</i>	<i>CR. EUROPEENS</i>
<b>UNE OPTION AU CHOIX ENTRE :</b>					
<b>ARBEITS UND PRIVATES WIRTSCHAFTSRECHT</b> <i>DROIT PRIVE ECONOMIQUE</i>					
<b>9 ECTS A CHOISIR ENTRE :</b>					
<b>URHEBERRECHT</b> <i>DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>GEWERBLICHER RECHTSSCHUTZ</b> <i>CONTENTIEUX COMMERCIAL</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>UNTERNEHMENSRECHT</b> <i>DROIT DE L'ENTREPRISE</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>EUROPÄISCHES VERTRAGSRECHT</b> <i>DROIT EUROPEENS DES CONTRATS</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>KAPITALMARKTRECHT</b> <i>DROIT DES MARCHES DE CAPITAUX</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>VERTIEFUNG INDIVIDUAL ARBEITSRECHT</b> <i>DROIT DU TRAVAIL APPROFONDI</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>RECHT DER KOALITIONEN</b> <i>DROIT DES PARTENAIRES SOCIAUX</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3

<b>OFFENTLICHES WIRTSCHAFTSRECHT</b> <i>DROIT PUBLIC ÉCONOMIQUE</i>					
					9 ECTS A CHOISIR ENTRE :
<b>WIRTSCHAFTSVERWALTUNGSRECHT</b> <i>DROIT PUBLIC ECONOMIQUE</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>ENERGIERECHT IN EUROPA</b> <i>DROIT EUROPEEN DE L'ENERGIE</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>AUSGEWAHLTE FRAGEN DES ENERGIERECHTS UND DER ENERGIWIRTSCHAFT IN EUROPA</b> <i>GRANDS PROBLEMES DU DROIT EUROPEEN DE L'ENERGIE ET DE L'ECONOMIE ENERGETIQUE</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>PRIVATISIERUNGS UND VERGABERECHT</b> <i>PRIVATISATION ET DROIT EUROPEEN DES MARCHES PUBLICS</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>UMWELTSRECHT</b> <i>DROIT EUROPEEN DE L'ENVIRONNEMENT</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>BERGRECHT UND RECHT ENTERTAGIGER BODENNUTZUNGEN</b> <i>DROIT MINIER ET DROIT DE L'EXPLOITATION DES SOUS-SOLS</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>EUROPÄISCHES WIRTSCHAFTSRECHT</b> <i>DROIT ECONOMIQUE EUROPEEN</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>STEUERRECHT</b> <i>DROIT FISCAL</i>					
					9 ECTS A CHOISIR ENTRE :
<b>ALLGEMEINES STEUERRECHT</b> <i>INTRODUCTION AU DROIT FISCAL</i>	48H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	6
<b>EINKOMMENSTEUERRECHT</b> <i>FISCALITE DES REVENUS</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>RECHTSSCHUTZ IN STEUERSACHEN</b> <i>CONTENTIEUX FISCAL</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>INTERNATIONALES STEUERRECHT 1</b> <i>DROIT FISCAL INTERNATIONAL 1</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>INTERNATIONALES STEUERRECHT 2</b> <i>DROIT FISCAL INTERNATIONAL 2</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>VERBRAUCH- UND VERKEHRSTEUERRECHT UND UMSATZSTEUERRECHT</b> <i>TAXES ET DROITS INDIRECTS</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>EUROPÄISCHES STEUERRECHT</b> <i>DROIT FISCAL EUROPEEN</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>VERTIEFUNG EUROPARECHT</b> <i>DROIT EUROPEEN APPROFONDI</i>					
					9 ECTS A CHOISIR PARI MI :
<b>EUROPÄISCHES VERTRAGSRECHT</b> <i>DROIT EUROPEENS DES CONTRATS</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>KAPITALMARKTRECHT</b> <i>DROIT DES MARCHES DE CAPITALUX</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>EUROPÄISCHES WIRTSCHAFTSRECHT</b> <i>DROIT ECONOMIQUE EUROPEEN</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>PRIVATISIERUNGS- UND VERGABERECHT</b> <i>PRIVATISATION ET DROIT EUROPEEN DES MARCHES PUBLICS</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3
<b>ENERGIERECHT IN EUROPA</b> <i>DROIT EUROPEEN DE L'ENERGIE</i>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	3

## SEMESTRE 10

<b>MODUL 4 : MASTERARBEIT</b>					
<i>MEMOIRE DE MASTER</i>					
<b>(30 ECTS – Coefficient 2)</b>					
<i>MATIERES</i>	<i>COURS</i>	<i>TD</i>	<i>COEFFICIENT</i>	<i>TYPE D'EXAMEN PAR SESSION</i>	<i>CR. EUROPEENS</i>
<b>MASTERARBEIT IN DEUTSCHER ODER FRANZÖSISCHER SPRACHE</b> <i>MÉMOIRE DE MASTER EN LANGUE ALLEMANDE OU FRANÇAISE</i>	---	---	5	S1: Ecrit S2: Ecrit	<b>27</b>
<b>SEMINAIRE D'ACTUALITES JURIDIQUES FRANÇAISES ET EUROPEENNES</b>	24H	---	1	S1: Ecrit / Oral S2: Ecrit / Oral	<b>3</b>